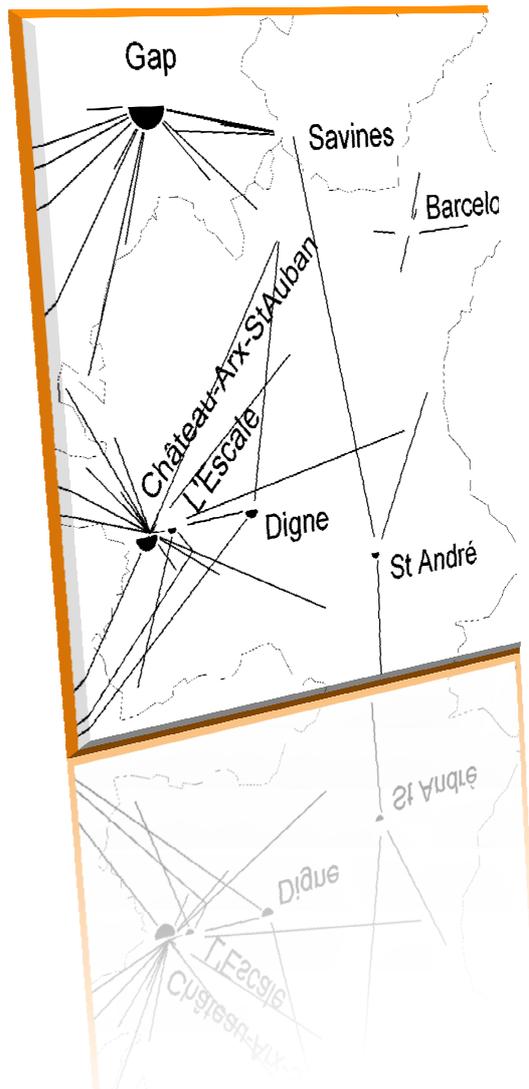


2012



[PRATIQUES TERRITORIALES DES SESSAD EN REGION PACA : LE POIDS DES HERITAGES]

[Territoire :

est emprunté au latin *territorium* « étendue sur laquelle vit un groupe humain »

Dictionnaire historique de la langue française, A. Rey dir.

Le territoire est à l'espace ce que la conscience de classe est à la classe : quelque chose que l'on intègre comme partie de soi, et que l'on est prêt à défendre.

Une feuille d'arbre a des nervures, (...) et elle a une surface. Réseau et territoire sont dans le même rapport : l'espace géographique qui les inclut tous les deux, est Janus à double face, aréal et réticulaire.]

Les mots de la géographie, dictionnaire critique, R. Brunet, R. Ferras, H. Théry.

Le Creai Paca et Corse remercie chaleureusement les 75 Sessad de la région Paca qui ont répondu à notre enquête, en espérant qu'ils tirent bénéfice des résultats auxquels ils ont contribué.

Cette étude a été réalisée à la demande de l'ARS Paca par le Creai Paca et Corse, par Sophie Bourgarel, géographe de la santé, conseillère technique, en collaboration avec l'équipe du Creai :

Dr Monique Piteau-Delord (direction),

Hélène Suzan (documentation, base de données),

Martine Abad et Ouahiba Saadi (traitement de l'enquête).

TABLE DES MATIERES

Contexte	6
Méthodologie	7
Eléments de connaissances.....	8
Services et établissements : une même dynamique d’implantation	12
Analyse des résultats d’enquête	15
Des agréments à actualiser.....	16
Capacité des Sessad: écarts entre agréments et réalité	16
30% des Sessad ont des agréments plurivalents	17
37% des Sessad accueillent plus de catégories de handicap que prévues dans leur agrément	18
25 catégories d’âge d’agrément !	18
Les zones d’agrément varient selon le département et le handicap.....	18
102 implantations (Sessad ou antennes) sur 60 communes	20
En conclusion : adapter les agréments pour réorganiser sans dégrader le service	21
Territoires réels des Sessad : taille des villes et héritage	23
Jeunes déficients intellectuels ou autistes : incertitude de recruter sur place pour les communes de moins de 25 000 habitants	23
Jeunes avec troubles du comportement : des aires de recrutement peu étendues	28
Déficients visuels : repenser une géographie des services en rupture de l’héritage	30
Déficients auditifs: des implantations historiques et spécialisées.....	32
Déficients moteurs ou polyhandicapés : répartition satisfaisante au regard des effectifs..	34
Territoires réels: en conclusion.....	35
Les ressources du territoire	36
Un ancrage classique au territoire, par la collaboration avec des partenaires historiques .	36
Peu de mutualisation avec le secteur adulte	39
Ressources partagées : avant tout des locaux ou du personnel	41

Sur la route : la longueur des trajets ne varie pas en fonction de la densité des enfants pris en charge dans le territoire.....	42
La flotte de véhicule, pour 8 services sur 10	47
Coût des déplacements: une estimation complexe.....	48
Des coûts liés aux déplacements qui varient du simple au double	49
Ressources du territoire: en conclusion	51
Préconisations : rompre avec les héritages, réorganiser sans dégrader	52
Redéfinir les périmètres de compétence géographique	52
Harmoniser les taux d'équipement par département et catégorie de handicap.....	52
définir des zones prioritaires à équiper	53
Rapprocher les enfants de leur domicile chaque fois que possible.....	53
Harmoniser les agréments d'âge.....	53
Repenser la géographie des Sessad pour déficients sensoriels	53
S'appuyer sur les centres urbains pour implanter un service.....	54
Créer un modèle afin d'optimiser les implantations des Sessad	54
Clarifier la cause des coûts élevés à la place en Paca	54
Bibliographie.....	55
Annexes	57
annexe 1 : liste des structures enquêtées	57
annexe 1 bis : Sessad ou antennes de Sessad non répondants à l'enquête.	60
Annexe 2 : catégorie des communes dans le zonage en aires urbaines 2010 de l'Insee	61
Annexe 3 : repérage des communes de résidence d'enfants DI ou TED inscrits dans un Sessad hors de leur commune de résidence	64
Annexe 4 : repérage des communes de résidence d'enfants avec troubles du comportement inscrits dans un Sessad hors de leur commune de résidence	65

CONTEXTE

La politique de scolarisation des enfants et adolescents handicapés privilégie depuis plusieurs années l'inclusion en milieu ordinaire. En conséquence, le rôle et les attentes envers les Services de d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (Sessad) ne cessent de s'accroître.

Parallèlement, comme la majorité des équipements médico-sociaux de notre région, les services sont très inégalement répartis sur les territoires, ce qui conduit à une modification substantielle du fonctionnement de ces derniers du fait de l'augmentation des temps de trajet.

La région ne disposait pas avant cette étude d'une vision affinée des zones d'intervention et des modalités d'accompagnement des SESSAD. Ce besoin de connaissance a paru à l'ARS d'autant plus important qu'il est nécessaire de réfléchir sur la notion de plateforme de services dans le médico-social.

L'ARS a souhaité interroger les SESSAD tout particulièrement sur les points suivants :

- aires d'intervention (quantitativement et qualitativement) ;
- modalités de transports des usagers et des professionnels ;
- modalités d'utilisation des ressources matérielles et humaines sur les territoires considérés.

Cette étude pose en toile de fond la question de l'évolution de ces services vers des plateformes de professionnels, voire plus simplement de lieu-ressource, à destination des enfants et adultes handicapés, qui pourraient être la nouvelle offre territorialisée la plus adaptée à un service de qualité à proximité.

Définition :

Les SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) sont des structures de type ambulatoire, autonomes ou rattachées à un établissement médico-éducatif. Elles conseillent et accompagnent les familles et l'entourage, aident au développement psychomoteur du jeune, et soutiennent l'intégration scolaire et sociale, et l'acquisition de l'autonomie. Les SESSAD interviennent dans les différents lieux de vie de l'enfant, mais souvent aussi, comme l'a montré une enquête en PACA, dans leurs propres locaux. Les SESSAD sont financés en dotation globale par l'assurance maladie.

Le plus souvent, le terme SESSAD est employé dans une acception large et couvre l'ensemble des services médico-sociaux des annexes XXIV.

On entend donc par SESSAD :

- service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui s'adresse aux enfants déficients intellectuels ou moteurs, ainsi qu'aux jeunes présentant des troubles du comportement.
- service d'accompagnement des familles et d'éducation précoce (SAFEP) qui accompagne les déficients sensoriels jusqu'à l'âge de trois ans ;
- service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation (SSEFS ou SSEFIS), qui est dédié aux enfants déficients auditifs.
- service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation (SAAAS ou SAAAIS), qui accompagne les enfants déficients visuels ;
- service de soins et d'aide à domicile (SSAD), qui ne s'adresse qu'aux enfants polyhandicapés.

METHODOLOGIE

Un premier travail a consisté en une lecture des publications relatives aux Sessad dans la littérature, en utilisant principalement la base de données en santé publique de l'EHESP, les travaux des CREAL, les actes des colloques biennaux de l'ANCREAI sur les Sessad et les travaux des fédérations d'associations concernées par le handicap. Cette première étape a permis d'établir un état des connaissances sur le thème, rassemblé dans le chapitre suivant.

Une deuxième étape a consisté en l'envoi d'un questionnaire à tous les SESSAD de la région. Notre base de données a repéré 91 Sessad¹, qui ont été interrogés sur leur activité et celle de leurs éventuelles autres implantations géographiques (antennes). Ce questionnaire est composé d'un ensemble de 20 questions et d'un tableau Excel à compléter. Réaliser un questionnaire est toujours un compromis entre ce que l'on souhaite savoir et ce qu'il est raisonnable de demander. Pour les professionnels à qui est confié le remplissage du questionnaire, cette tâche prend du temps. Pour obtenir un taux de réponse satisfaisant, les questionnaires sont élaborés pour être le plus concis possible.

Le questionnaire est divisé en plusieurs rubriques :

- Informations d'identification (adresse principale, commune des autres implantations, agréments, déficiences des jeunes accueillis)
- Ressources sur le territoire (partenaires réguliers et occasionnels, mutualisation de ressources)
- Déplacements (kilomètres et temps moyens hebdomadaires passés en déplacements pour un/e éducateur/trice et un/e psychologue, moyens de transports utilisés, budget déplacement 2012 et budget total prévisionnel 2012).

Un tableau à compléter est destiné à réaliser une cartographie précise dite « en oursin » de flux entre le lieu de résidence des enfants en regard de la localisation du Sessad. Chaque ligne décrit un enfant, l'implantation communale du Sessad qui l'accompagne, la commune de résidence de ses parents et celle de sa scolarisation.

Ces deux documents ont été envoyés par mail en mars 2012 aux 91 Sessad, dont la liste figure en annexe 1.

75 Sessad ont répondu à notre sollicitation, soit un taux de réponse satisfaisant de 82 %.

¹ Les Sessad d'ITEP ont été intégrés à cette enquête. Cinq Itep ont été exclus de l'enquête, car n'apparaissant pas dans notre base comme disposant d'un Sessad.

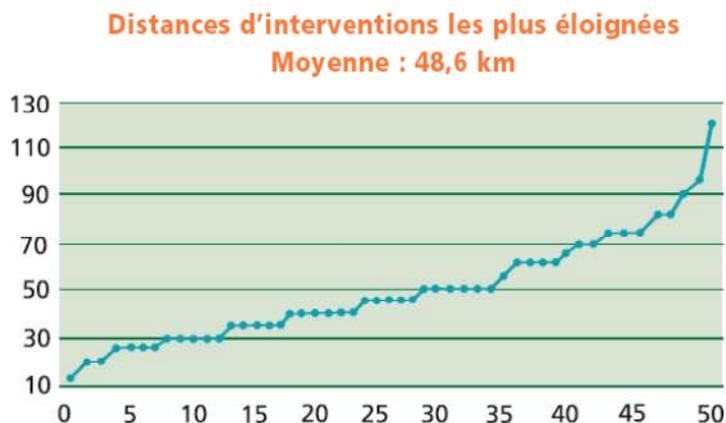
ELEMENTS DE CONNAISSANCES

Beaucoup de publications, de mémoires de CAFDES ou de littérature grise abordent la question des Sessad. Une des sources régulière et abondante sont les journées Sessad de l'Association Nationale des CREAI, qui se déroulent tous les deux ans.

En 1999, une étude réalisée en région PACA auprès des Sessad [CREAI PACA & Corse, DRASS, CRAM, 1999] montrait que pour 84% des enfants, aucune action n'était réalisée à domicile. A l'opposé, 90% des enfants avaient une prise en charge dans les locaux du Sessad, et un peu plus d'un tiers bénéficiaient d'au moins une action hebdomadaire dans l'école. Les actions se déroulant en cabinet libéral ne concernaient que 5% des enfants.

Huit ans plus tard, en 2007, le CREAI de Bretagne réalisait avec la DREES une enquête nationale sur les publics et modalités d'intervention des Sessad [Le Duff, 2007]. Les résultats soulignaient que plus d'un suivi sur deux comportait une intervention au Sessad ainsi que dans l'établissement scolaire. L'intervention au domicile familial était signalée dans quatre suivis sur dix. Les interventions sur les lieux de loisirs restaient très marginales (4% des suivis).

En 2007, l'UNALG, qui fédère en France 250 Sessad dont 10 en PACA, a réalisé une étude [UNALG, 2007] qui, entre autres thèmes, questionne sur la distance d'intervention la plus éloignée pour chaque Sessad adhérent. Les distances les plus éloignées déclarées par les 50 répondants s'étendent de 10 à 95 km, ainsi qu'une valeur extrême de 120 km en Haute-Savoie. La moyenne obtenue est 48.6 km. Le rapport pointe l'intérêt qu'il y aurait d'une étude complémentaire sur les distances moyennes d'intervention et la gestion de ces distances.



Source : UNALG, 2007

Un autre travail plus récent, réalisé en Champagne Ardenne [Marmont T., 2011] a enquêté les quarante quatre Sessad de cette région, avec un taux de réponse de 70%. Dans cette région, les territoires d'action des Sessad sont le plus souvent infra-départementaux. Les seuls cas d'habilitation départementale concernent des institutions travaillant sur des handicaps sensoriel, polyhandicap ou traumatisme crânien, dont les prévalences sont inférieures à un pour mille chez les enfants. Le taux d'équipement en Sessad de cette région (2.9 pour mille, Statiss 2011) est à peine supérieur à celui calculé pour Paca (2.4 pour mille). Les territoires d'action des Sessad sont souvent composés d'espaces urbains et de leur couronne rurale. Le rayon d'action moyen déclaré par les

Sessad est de 23,5 km, soit 47 km aller-retour. Selon les professionnels, des inégalités de prise en charge sont repérées pour les enfants résidant aux marges de ces territoires d'action. Les temps de transport font que certaines prises en charge en groupes, des interventions à deux thérapeutes ou encore un travail de socialisation sur les lieux de vie de l'enfant ne sont pas réalisés aussi souvent que pour d'autres enfants situés plus proches du Sessad. On note là un effet de frontières dont les conséquences sont connues dans le domaine sanitaire: certains indicateurs de santé sont plus défavorables aux confins des départements [Salem G., 1999], conséquence supposée d'un moins bon accès aux soins, ceux-ci étant plus souvent implantés proche des centres des départements qu'à leurs confins.

On peut souligner l'analogie entre le développement actuel des Sessad et le mouvement de désinstitutionalisation des hôpitaux psychiatriques vers la sectorisation dans les années 1960 et 1970. Une partie des objectifs sont similaires : insérer le patient dans un monde ordinaire, éviter la ségrégation, lui trouver une place dans la société, et non à côté. Cependant, le processus de désinstitutionalisation psychiatrique s'est réalisé dans un cadre territorial, celui des secteurs psychiatriques [Coldefy M., 2010]. Dans ces zones géo-démographiques de 30 000 à 130 000 habitants, une équipe est en charge à la fois du soin, de la réinsertion et de la post-cure : elle assure la continuité des soins, et elle est bien insérée dans un environnement dont elle connaît les ressources, en théorie. La circulaire du 15 mars 1960 précisait : « *ce dispositif consiste à diviser le département en un certain nombre de secteurs géographiques, à l'intérieur de chacun desquels la même équipe médico-sociale devra assurer pour tous les malades [...] la continuité indispensable entre le dépistage, le traitement sans hospitalisation quand il est possible, les soins avec hospitalisation et, enfin, la surveillance de postcure* ». Le secteur est l'espace où se déroule la prise en charge, ce qui évite au patient difficile de devenir une « patate chaude » passant d'institution en institution. Pour reprendre M. Coldefy, l'ancrage territorial a donc un objectif thérapeutique, à la base de sa création. L'auteure souligne que, peu à peu, seule sa dimension géographique quantitative va être conservée, la dimension clinique s'estompant au détriment d'une logique gestionnaire.

QUELQUES RESULTATS DE L'ETUDE 2010 SUR LA SCOLARISATION DANS LES SESSAD EN PACA

En 2009, une enquête a été réalisée par le CREAI Paca et Corse [Brus A., Bourgarel S., 2009] auprès des établissements et services de la région, afin de connaître les pratiques et les évolutions en matière de scolarisation. A cette occasion, 68 Sessad sur les 88 de la région PACA avaient décrit leurs activités en matière de scolarité, ainsi que les 1920 jeunes concernés par cette enquête.

Dans le cadre de cette enquête, il est apparu que 45% des SESSAD de la région avaient décrit une augmentation du temps de scolarisation de leurs usagers entre 2005 et 2009. Cette augmentation a systématiquement entraîné des modifications dans le fonctionnement de la structure, comme l'illustre le tableau 1.

Les Sessad ont pour moitié noté une augmentation des déplacements. Le type de prise en charge qu'ils proposent est plébiscité par les usagers puisque 42,1% des SESSAD ont dû ouvrir des places supplémentaires. Pour répondre à cette demande, 38,4% ont revu leur organigramme et 34,6% ont embauché du personnel en plus.

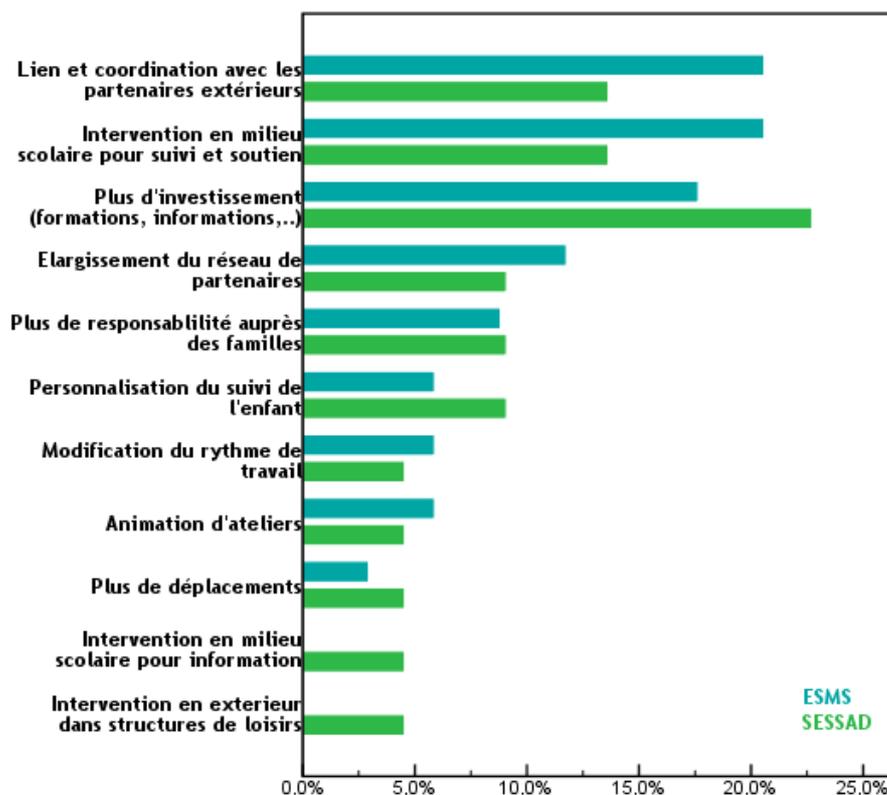
Tableau 1 : Répercussions de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans le milieu ordinaire sur le fonctionnement des SESSAD (n= 26).

Répercussions sur le fonctionnement	Effectifs	%
Augmentation des déplacements	13	50,0
Ouverture de places supplémentaires en SESSAD	11	42,1
Modification de l'organigramme (redistribution des tâches)	10	38,4
Embauche de personnel pour renforcer les équipes	9	34,6
Proposition de formations complémentaires aux équipes médico-éducatives	6	23,1
Autres	6	23,1

Source : Etude Scolarisation 2009- CREAI PACA-Corse

Lors de cette enquête, un Sessad sur cinq a signalé une augmentation du temps consacré à la création de lien et à la coordination entre les partenaires et un accroissement des interventions en milieu scolaire. Presque un Sessad sur quatre a souligné que la scolarisation vers le milieu ordinaire nécessitait un investissement accru des professionnels du médico-social. Cet engagement se traduit par du temps consacré à la formation et l'information (connaître le cadre législatif, les possibles orientations pour l'enfant). Le tableau 2 montre (en vert pour les Sessad, en bleu pour les établissements) les évolutions signalées dans les pratiques des éducateurs par 40 ESMS régionaux.

Tableau 2: Evolutions des pratiques des éducateurs selon le type de structures médico-sociales (n= 40).



Source : Etude Scolarisation 2009- CREAI PACA-Corse

De nombreux professionnels interrogés, qu'ils appartiennent à l'Education nationale ou au secteur des établissements et services médico-sociaux, ont souligné l'incohérence de l'affectation de certains enfants dans des structures scolaires éloignées du domicile parental ou des lieux de soins. Un AVS qualifie ces enfants d' « *enfants ping-pong* », soulignant que ces derniers passent des heures en taxi pour rejoindre leurs divers lieux de vie, ajoutant qu'on n'en demanderait pas tant à des adultes.

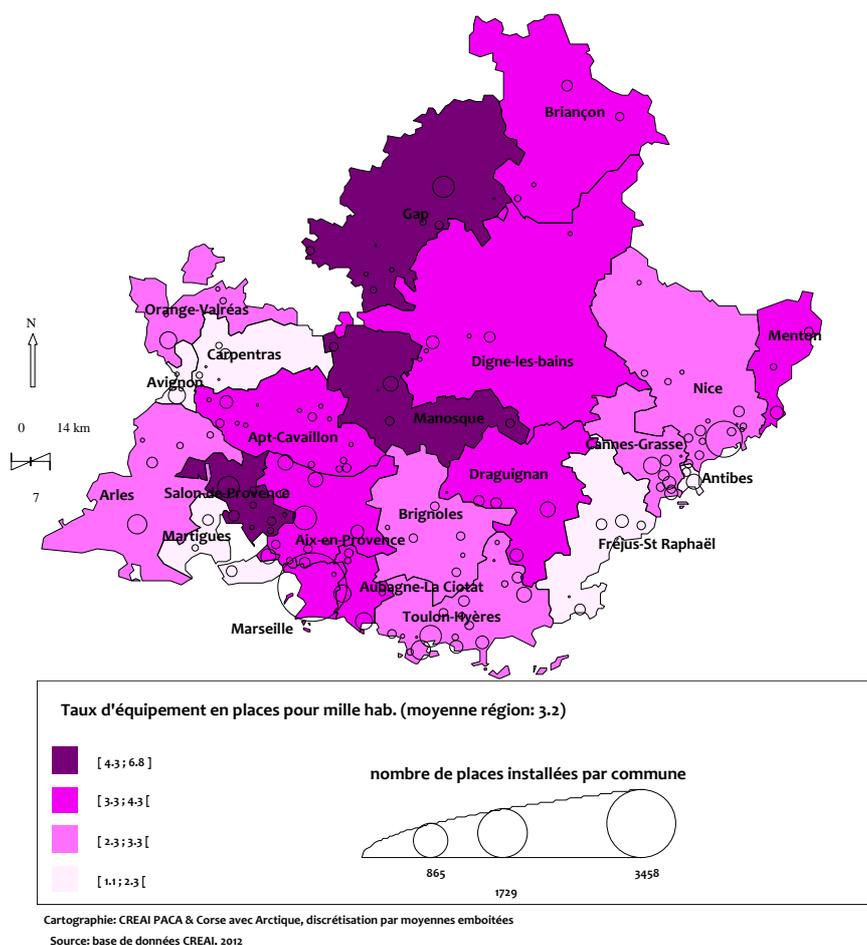
Cette problématique est exacerbée dans les Sessad, qualifiés de « *saltimbanques du médico social* » par un directeur afin de souligner leur caractère itinérant. Le plateau technique proposé suit en effet l'enfant, se déplace avec lui. Dans tous les Sessad rencontrés, les zones d'intervention des professionnels ont été qualifiées de très larges, voire trop larges... Et impliquent moult transports, ainsi qu'un coût des déplacements en augmentation.

SERVICES ET ETABLISSEMENTS : UNE MEME DYNAMIQUE D'IMPLANTATION

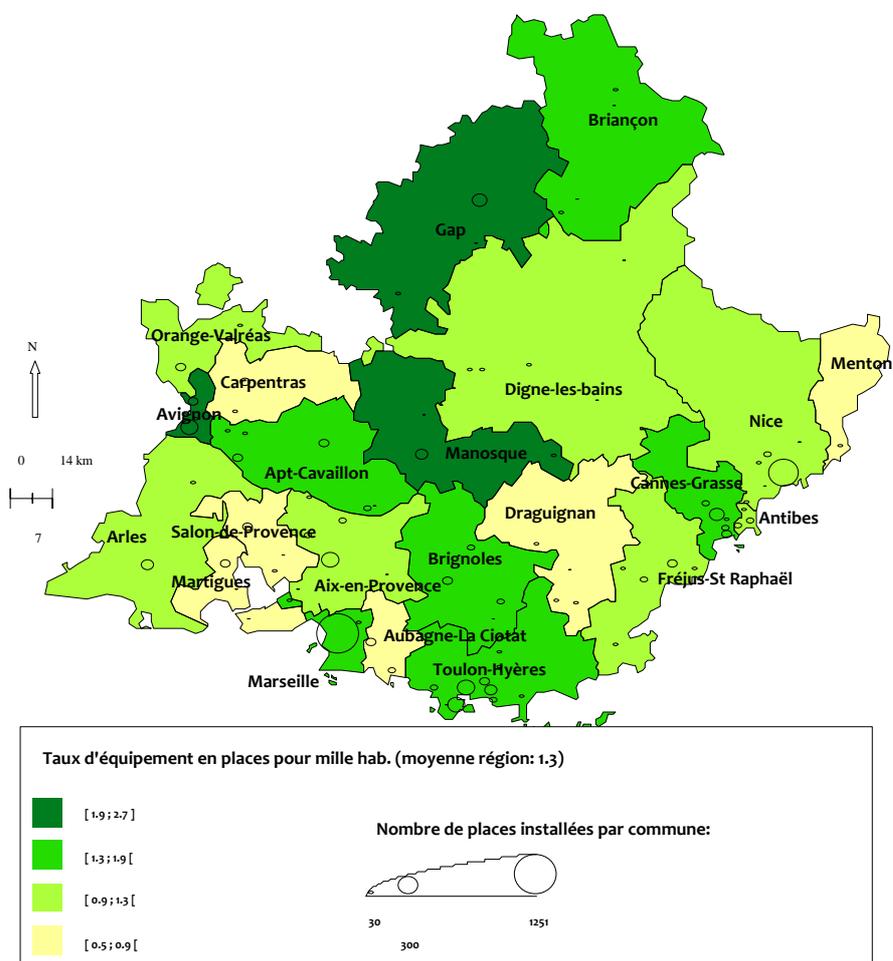
La réalisation de planches par le Creai pour l'Atlas social (à paraître en 2013) du Dispositif Régional d'Observation Sociale (DROS) de la région Paca a révélé une logique dans la création des services pour personnes handicapées. Deux cartes ont été établies, l'une concernant les taux d'équipement en places d'établissement, l'autre en places de services, et ce quel que soit l'âge des publics.

Carte 1 : établissements pour enfants et adultes handicapés

ETABLISSEMENTS pour enfants et adultes handicapés



SERVICES à DOMICILE pour enfants et adultes handicapés



Les places d'établissements cartographiées (carte 1) comprennent l'offre à destination des adultes (hors Esat) et des enfants. Les places de services cartographiées (carte 2) incluent les Sessad, pour les enfants, et les Samsah, SAVS, Ssiad pour les adultes handicapés.

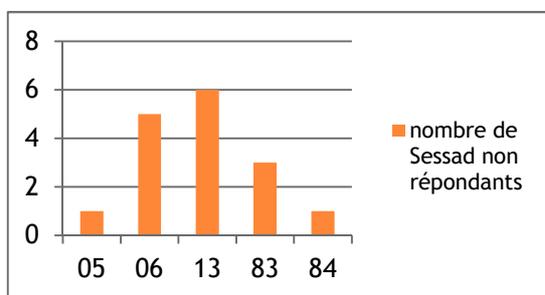
Alors qu'on aurait pu penser que les places en services compensent les places en établissement dans les territoires où elles sont rares, les cartes donnent à voir une situation inverse à l'échelle des espaces opérationnels de proximité de l'ARS. On trouve une corrélation positive ($r=0.71$; $r^2= 0.50$) entre les taux d'équipement en services et les taux d'équipement en places d'établissements.

Ainsi, loin de se compléter, la présence d'un établissement semble souvent appeler la présence d'un service. Cette situation s'explique assez aisément par deux constats. Jusqu'en 2011, les associations gestionnaires d'établissements étaient libres de proposer des projets de création de services à leurs tutelles, qui acceptaient ou non la proposition. Ces associations, pour profiter d'économie d'échelle, avaient tendance à implanter sur le même lieu que l'établissement le service à créer. D'où cette redondance dans les localisations. Redondance appuyée par le fait qu'une partie des résidents de ces établissements, parmi les plus autonomes, allaient devenir les futurs usagers de ces services à domicile.

ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETE

75 Sessad sur les 91 enquêtés ont renseigné nos questions, ce qui représente un taux de réponse de 82%. Les questionnaires ont été analysés à l'aide du logiciel Sphinx. Certaines analyses ont été réalisées avec Statistica. La cartographie a été dessinée avec le très pédagogique logiciel Philcarto. La partie qui suit fait état de ces résultats, et porte donc sur les seuls 75 services répondants².

Graphique 1 : Non répondants par département (N=16)



Source : enquête CREAI 2012

Une partie des résultats est exprimée sous forme de tableaux, et rend compte de l'activité des 75 Sessad, sans tenir compte de leur démultiplication sous forme d'antennes. Il s'agit essentiellement des informations délivrées sous forme de tableaux.

Une autre partie des résultats tient compte des implantations géographiques, et prend en compte la localisation des services principaux et de leurs antennes. Ces informations sont le plus souvent délivrées sous forme de cartes.

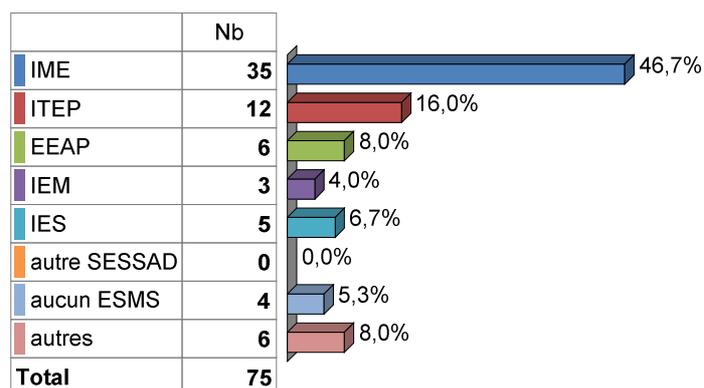
² En annexe 1 figure la liste des Sessad enquêtés, en annexe 1 b la liste des non répondants.

DES AGREMENTS A ACTUALISER

CAPACITE DES SESSAD: ECARTS ENTRE AGREMENTS ET REALITE

En Paca, 90% des Sessad répondants sont adossés à une structure médico-sociale. Un peu moins de la moitié de ces Sessad sont adossés à un IME ; seulement quatre ne s'appuient sur aucun ESMS.

Tableau 3 : Votre Sessad est-il adossé à un (plusieurs réponses possibles):

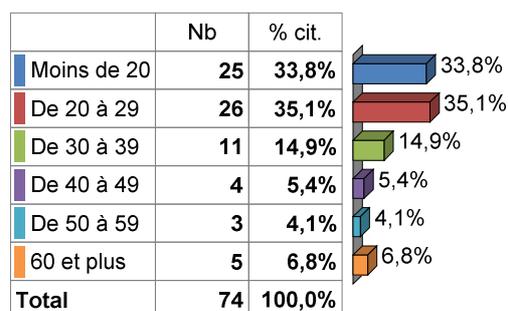


Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

En moyenne, ces établissements ont 26 places (tableau 4), mais les agréments oscillent entre 10 places (petits services pour déficients auditifs ou polyhandicapés) et 99 places (Sessad d'Itep).

Tableau 4 : Nombre de places des Sessad

Moyenne = 26,35
Médiane = 20,00
Min = 10 Max = 99



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

Fin 2010 en France, l'enquête ES a évalué la taille moyenne d'un Sessad à 25,5 places. La région Paca se situe donc dans cette moyenne.

En 2007, les 50 Sessad répondants aux investigations de l'UNALG en France affichaient une taille moyenne de 28 places. Dans le département du Rhône en 2010 [Creai Rhône Alpes, 2010], la moyenne était de 34 places, et la médiane était à 30 places.

PLACES AUTORISEES, ENFANTS SUIVIS: DES ECARTS POUR UN TIERS DES SERVICES

Sur les 75 Sessad répondants, 48 déclarent un nombre d'enfants pris en charge conforme au nombre de places de l'agrément. Ceux sont donc 27 services pour lesquels un écart existe.

MOINS D'ENFANTS QU'AUTORISES

Parmi les 27 services chez lesquels s'observe un écart, un petit nombre (sept) suivent moins d'enfants qu'autorisés par leur agrément. On trouve parmi ces sept services presque toutes les catégories de handicap (DI, TC, TED, polyhandicap, déficience motrice) et de localisation (urbaine, couronne urbaine, bourg rural). En moyenne, ces services accueillent 20% d'enfants en moins par rapport à leur agrément (min :6%, max :25%). Ces services ont des agréments de capacité variable : 10 places, 12, 20, 25, 35, 45, 99.

PLUS D'ENFANTS QUE DE PLACES

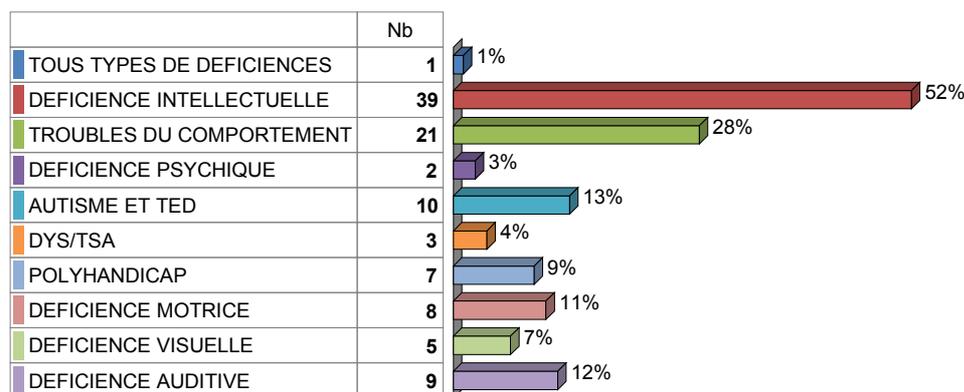
Parmi les services restants, quinze dépassent de quelques unités (en général un à dix enfants supplémentaires) leur agrément, ce qui représente un accroissement inférieur à 30% de leur capacité autorisée (à une exception).

Seuls trois services dépassent largement leur agrément : deux services marseillais à l'usage des déficients sensoriels (70 places agréées et 98 enfants suivis pour le premier - accroissement de 40%-, 70 places agréées et 152 jeunes suivis pour le second - accroissement de 120%) ainsi qu'un autre service pour enfants avec troubles du comportement (99 places, 137 suivis - accroissement de 38%). Dans l'étude régionale menée en 2011 sur les Samsah [S. Bourgarel, Creai Paca et Corse, 2011], le fonctionnement en file active pour les déficients visuels et psychiques était apparu comme une spécificité liée à ces publics. Ici, ce fonctionnement en file active ne concerne pas tous les Sessad pour déficients visuels ou psychiques, mais on retrouve ces deux handicaps.

30% DES SESSAD ONT DES AGREMENTS PLURIVALENTS

Cinq Sessad sur dix ont un agrément leur permettant d'accueillir des déficients intellectuels, exclusivement ou non. Le second agrément le plus fréquent concerne les troubles du comportement, puis les jeunes atteints de troubles autistiques (tableau 5).

Tableau 5 : Pour quel type de public votre Sessad est-il autorisé par agrément ? (plusieurs réponses possibles)



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

Clé de lecture : 52% des services sont agréés pour accompagner des jeunes déficients intellectuels (soit 39 services). Cet agrément peut être exclusif (seulement des déficients intellectuels), ou multiple (déficients intellectuels et une ou plusieurs autres déficiences).

Cinquante et un service sur les soixante quinze enquêtés (soit 69%) sont agréés pour un seul type de public.

Les agréments plurivalents concernent vingt-trois services de la région (31%). Sept services accueillent à la fois déficients intellectuels et enfants avec troubles du comportement, et six à la fois des jeunes atteints de troubles autistiques et des déficients intellectuels. D'autres agréments concernent trois types de déficiences ou plus.

Contrairement à la déficience visuelle, la déficience auditive n'est jamais concernée par ce panachage de public agréé.

37% DES SESSAD ACCUEILLEN PLUS DE CATEGORIES DE HANDICAP QUE PREVUES DANS LEUR AGREMENT

Vingt huit Sessad, soit 37% des services interrogés, accueillent quelques enfants dont le handicap n'est pas cité dans l'agrément. Les handicaps les plus fréquemment pris en charge hors agrément sont : autisme et TED (13 services) et déficience psychique (8 services).

25 CATEGORIES D'AGE D'AGREMENT !

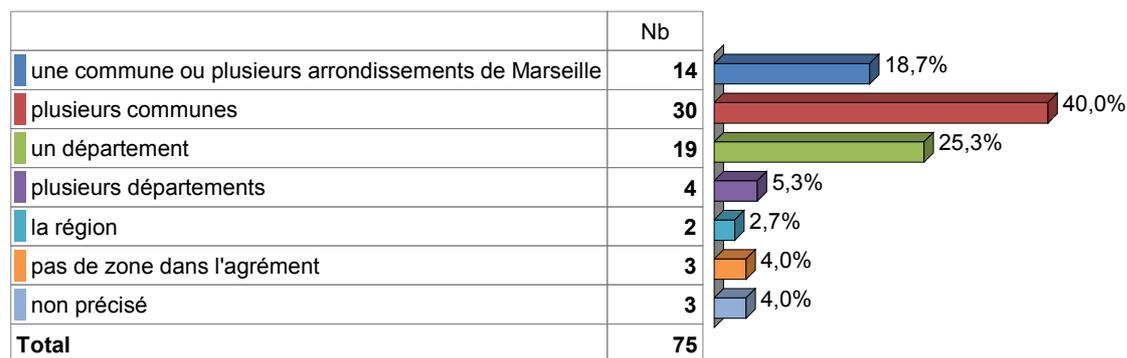
On ne compte pas moins de 25 catégories d'âge d'agrément, partant des 0-7 ans, jusqu'à 16-25 ans, en passant par des tranches d'âge du type 11-22 ans ou 5-12 ans, qui répondent très probablement à des logiques d'organisation interne, mais sont susceptibles de compliquer l'accès d'un Sessad aux enfants sur leur territoire, si tant est que ces catégories d'âge soient toutes opérationnelles.

Pour comparaison, une étude réalisée dans le département du Rhône [Creai Rhône-Alpes, 2010] souligne aussi cette diversité : on y compte 17 tranches d'âges différentes pour 30 Sessad.

LES ZONES D'AGREMENT VARIENT SELON LE DEPARTEMENT ET LE HANDICAP

Si presque 60% des zones d'agréments des Sessad s'étendent sur un échelon communal ou intercommunal (quelque soit la taille des communes), 33% d'entre elles couvrent un territoire équivalent ou supérieur à un département (tableau 6). On rappellera pour mémoire les résultats de l'étude réalisée en Champagne Ardenne [Marmont T., 2011], où les seuls cas d'habilitation départementale d'un Sessad concernaient des institutions travaillant sur des handicaps sensoriel, polyhandicap ou traumatisme crânien, dont les prévalences sont inférieures à un pour mille chez les enfants.

Tableau 6 : Zone géographique d'intervention définie dans l'agrément



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

La totalité des services accompagnant les déficients visuels, et les deux tiers des services pour déficients auditifs ont un agrément départemental, voire bi-départemental ou régional.

Pour les services accompagnant des enfants polyhandicapés, déficients moteurs ou autistes au sens large, quatre sur dix disposent d'un agrément sur un ou plusieurs départements.

Plus surprenant : un tiers des Sessad en charge de déficients intellectuels ont un agrément départemental ou sur plusieurs départements, alors que ces services sont fréquents et existent sur tous les départements.

Les Sessad accueillant des jeunes avec troubles du comportement se particularisent dans cet ensemble : aucun ne travaille à l'échelle du département (seuls certains des Sessad plurivalents accueillant des jeunes avec troubles du comportement ont des zones d'agrément départementales). Un travail initié en 2009 par la DDASS dans les Bouches du Rhône, puis étendu au Vaucluse, a permis de territorialiser les interventions de chaque Sessad. Ce sont les résultats de cette action que nous constatons.

LE VAR DEFINIT DES TERRITOIRES PLUS PETITS

Les trois départements alpins de la région affichent une proportion élevée (de 60 à 100%) d'agrément sur un ou plusieurs départements, quand 11 des 13 Sessad du Var et 21 des 26 Sessad des Bouches du Rhône n'affichent que des agréments sur une ou plusieurs communes du département (tableau 7).

Tableau 7 : étendue des zones d'agrément des Sessad selon le département

zone d'agrément selon le département d'implantation										
	deux départements ou plus		sans précision		un département		une ou plusieurs communes		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
04	0	0%	0	0%	2	100%	0	0%	2	100%
05	2	40%	0	0%	2	40%	1	20%	5	100%
84	1	9%	2	18%	1	9%	7	64%	11	100%
83	0	0%	1	8%	1	8%	11	85%	13	100%
06	0	0%	3	17%	11	61%	4	22%	18	100%
13	3	12%	0	0%	2	8%	21	81%	26	100%
Total	6	8%	6	8%	19	25%	44	59%	75	

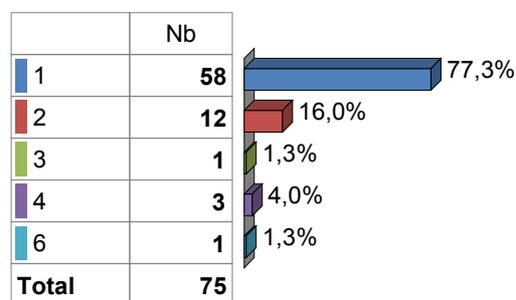
Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

102 IMPLANTATIONS (SESSAD OU ANTENNES) SUR 60 COMMUNES

40 communes de Paca abritent le siège d'un Sessad. Mais les implantations géographiques des Sessad sur les territoires sont bien plus nombreuses, par la création d'antennes, soulignant l'intérêt des Sessad d'être au plus près de leurs usagers. On compte 102 implantations (comprenant les sièges de sessad et leurs éventuelles antennes) sur 60 communes de la région.

Si 77% des services ne disposent pas d'antennes, on compte 16% des Sessad ayant deux implantations (le siège plus une antenne), et 7% plus de deux implantations (tableau 8).

Tableau 8 : Nombre d'implantations géographiques par Sessad



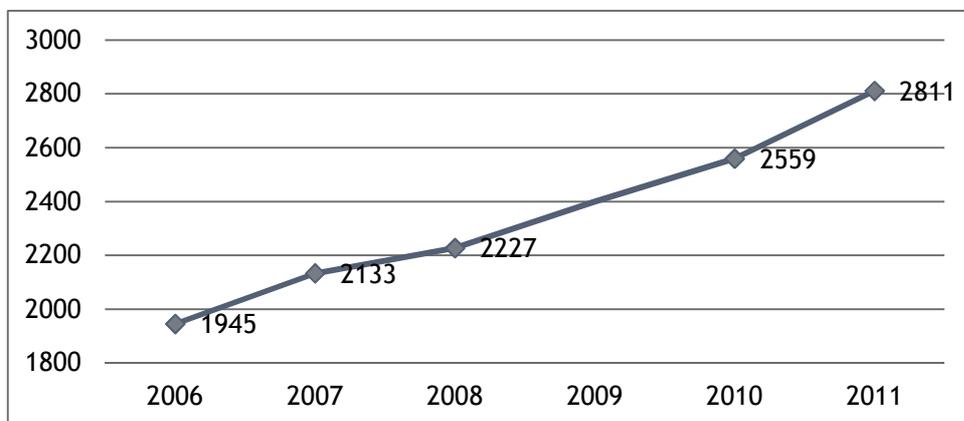
Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

La moitié des Sessad « sièges » ont plus de 20 places. Quand les Sessad ont plus d'une antenne, celle-ci tend à offrir un nombre plus réduit de place (18 places en moyenne pour une deuxième antenne, puis entre 8 et 12 places en moyenne pour les suivantes).

EN CONCLUSION : ADAPTER LES AGREMENTS POUR REORGANISER SANS DEGRADER LE SERVICE

Alors que la densité des Sessad a fortement augmentée depuis la fin des années 80, les agréments ont peu évolué, si ce n'est du côté des capacités toujours croissantes (graphique 1).

Graphique 2 : évolution des places de Sessad entre 2006 et 2011



Source : FINESS (et base des établissements et services du CREAI PACA Corse pour 2011)

Parallèlement à la densification des services, les zones d'agrément n'ont pas été restreintes, comme elles auraient pu l'être dans certains espaces où les services sont devenus plus fréquents et bien répartis. Le respect de ces zones d'agrément implique pour le service et les enfants moult déplacements.

Des catégories d'âge incroyablement variées compliquent certainement l'accès au service pour les familles. Une réflexion sur la définition de ces tranches d'âge pourrait être menée avec les Sessad, afin d'unifier celles-ci.

Dans l'histoire régionale, les modifications d'agrément pour un Sessad se font essentiellement pour une extension de la capacité, et très rarement pour une modification de son aire de recrutement ou des âges du public accueilli. Il paraît important d'entamer une démarche pour adapter les agréments anciens à l'offre densifiée des Sessad sur les territoires, pour mettre en cohérence les zones d'agrément avec la fréquence d'un handicap et la proximité des autres Sessad.

TERRITOIRES REELS DES SESSAD : TAILLE DES VILLES ET HERITAGE

Des cartes en oursins ont été réalisées grâce aux données fournies par les Sessad répondants, dessinant les flux existants entre les Sessad (sièges et antennes sont représentés) et le lieu de résidence des familles. Ces cartes permettent :

- de visualiser les aires de recrutement réelles des services et la direction des flux qu'ils génèrent
- de repérer les services dont le recrutement se fait essentiellement dans la commune d'implantation
- de souligner les espaces sans équipement et où des besoins existent, figurés par les liens qui relient la commune de résidence à un lieu de prise en charge éloigné.

Ces cartes sont le reflet d'une réalité actuelle. Il est hasardeux de dire que l'on retrouvera, dans cinq ans, les mêmes flux, toutes choses égales par ailleurs. Mais il est aussi possible d'imaginer une permanence de certains flux, issus de zones suffisamment peuplées pour abriter en leur sein un effectif de jeunes handicapés d'un volume évaluable et régulier.

JEUNES DEFICIENTS INTELLECTUELS OU AUTISTES : INCERTITUDE DE RECRUTER SUR PLACE POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 25 000 HABITANTS

La carte 3 (comme plus loin les cartes 4 et 5) intègre des informations à deux niveaux géographiques : le département et la commune.

TAUX D'ENFANTS ACCOMPAGNES

La première information est délivrée au niveau départemental : le taux d'enfants suivis par un Sessad. Les données cartographiées sont celles déclarées par les répondants (il s'agit du nombre d'enfants décrits dans les tableaux d'enquête), auxquelles ont été ajoutées celles figurant dans notre base de données pour les non répondants (figurés sur la carte par des cercles noirs évidés) pour le calcul des taux départementaux.

Le département des Bouches du Rhône apparaît particulièrement mal doté au sein de la région pour accompagner ce type de public (DI et TED), avec, proportionnellement, presque deux fois moins de jeunes pris en charge que la moyenne régionale. Le Var, les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes ont des taux de prise en charge autour de la moyenne régionale, quand, à l'est et à l'ouest de la région, deux départements, Vaucluse et Alpes Maritimes, sont bien équipés.

L'ENDO-RECRUTEMENT, UN DES ELEMENTS POUR ESTIMER LA QUALITE DES IMPLANTATIONS

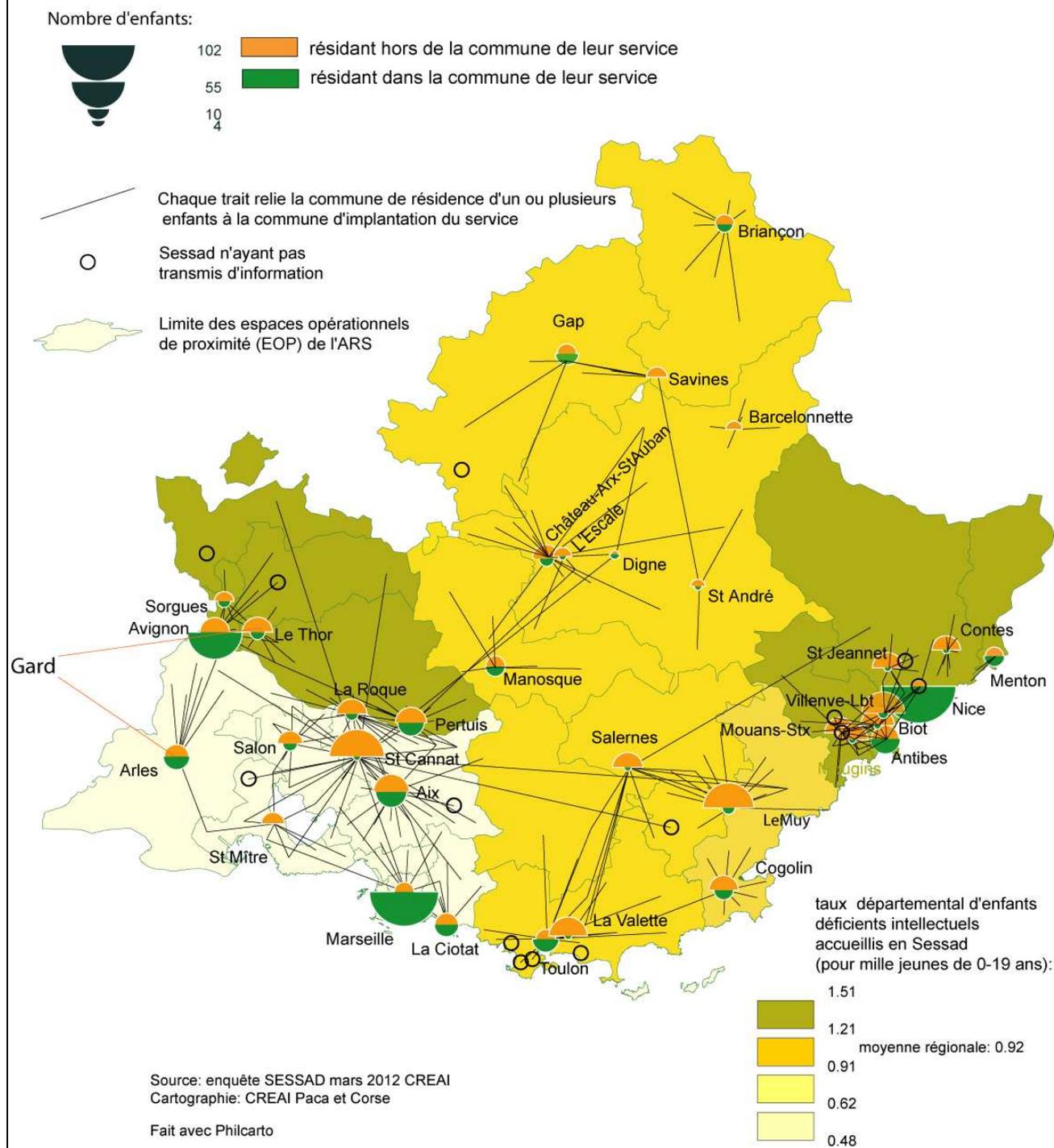
Cette carte concerne plus de 900 enfants. Cependant, certaines implantations rassemblent moins de 10 enfants dans les Alpes de Haute Provence, dont la majorité ne réside pas dans la commune d'implantation du service. Cette carte concerne 39 Sessad, neuf Sessad pour déficients intellectuels n'ont pas répondu, implantés sur 14 communes.

Les demi-cercles verts comptabilisent les enfants qui résident dans la commune d'implantation du service. Ces demi-cercles illustrent, quand ils sont prédominants, une localisation pertinente, car ils génèrent peu de déplacement. Les villes où prédominent ces demi-cercles verts ont en majorité plus de 25 000 habitants.

Carte 3 : Aire de recrutement et taux d'enfants accompagnés en Sessad pour jeunes déficients intellectuels ou avec troubles autistiques

Sessad pour jeunes déficients intellectuels ou avec troubles autistiques

(aire de recrutement, taux départementaux DI)



Les demi-cercles orange signalent le volume d'enfants résidant hors de la commune d'implantation du service. Logiquement, ces demi-cercles orange sont prédominants dans les villes moyennes et dans les zones peu denses, comme les départements des Alpes de Haute Provence ou des Hautes Alpes. Les communes où résident un ou plusieurs enfants sont localisables par les traits qui les relient à leur service.

plus le taux de recrutement dans la commune d'implantation (ou endo-recrutement) augmente. Cette relation est confirmée ci-dessous par un coefficient de corrélation élevé ($r=0.69$, *Marseille non comprise, valeur atypique*) illustré d'une droite de régression qui permet de visualiser la répartition du nuage de points. Cette régression ne prend en compte que 49% de l'information : la taille des villes n'est pas la seule explication aux variations du taux d'endo-recrutement, bien évidemment.

Le nuage de points permet cependant d'observer qu'en dessous de 25 000 habitants, les taux d'endo-recrutement sont très variables : ils oscillent de 0 à 65%, en partie car ils mettent en balance des petits effectifs. On voit cependant que toutes les communes de moins de 9 000 habitants ont un taux d'endo-recrutement de 20% ou moins. Mais **en moyenne**, les communes de moins de 25 000 habitants ont un taux d'endo-recrutement de 16%, quand les communes de 25 000 habitants ou plus ont un taux moyen d'endo-recrutement de 58%.

Si l'on prend en compte la polarisation de l'espace telle que définie par l'Insee dans son nouveau «Zonage en aire urbaine 2010⁴», on rencontre, parmi les communes de moins de 25 000 habitants ayant moins de 20% d'endo-recrutement, aussi bien des communes incluses dans un grand pôle d'au moins 10 000 emplois que des communes sous l'influence de moyens ou petits pôles, voire des communes polarisées par plusieurs pôles.

Les taux d'endo-recrutement sont très certainement influencés par des facteurs comme la densité de population autour des communes concernées, la taille des Sessad, la distance au Sessad le plus proche, ou encore la localisation de la commune sur les axes routiers ou autoroutiers.

Pour pouvoir mieux expliquer les variations des taux d'endo-recrutement, un travail d'analyse supplémentaire serait nécessaire afin de construire une matrice de données spécifique, qu'il n'est pas possible d'intégrer dans cette étude, faute de temps prévu pour cette démarche.

LES AIRES DE RECRUTEMENT

Les traits au départ des demi-cercles orange décrivent une auréole plus ou moins étendue, et figurent la distance à vol d'oiseau du Sessad au lieu de résidence d'une ou plusieurs familles.

Toujours sur la carte 3, la densité de population de la côte d'azur et les taux d'équipement élevés du département permettent aux services des Alpes Maritimes de dessiner des aires de recrutement de petit diamètre. A l'opposé, les faibles taux d'équipement relevés pour les Bouches du Rhône se traduisent par des auréoles plus étendues autour des services. Le Var conjugue des services avec des auréoles resserrées autour de petites villes comme Le Muy ou Cogolin, quand Salernes recrute l'essentiel de ses usagers au sud, ce qui souligne sa position excentrée.

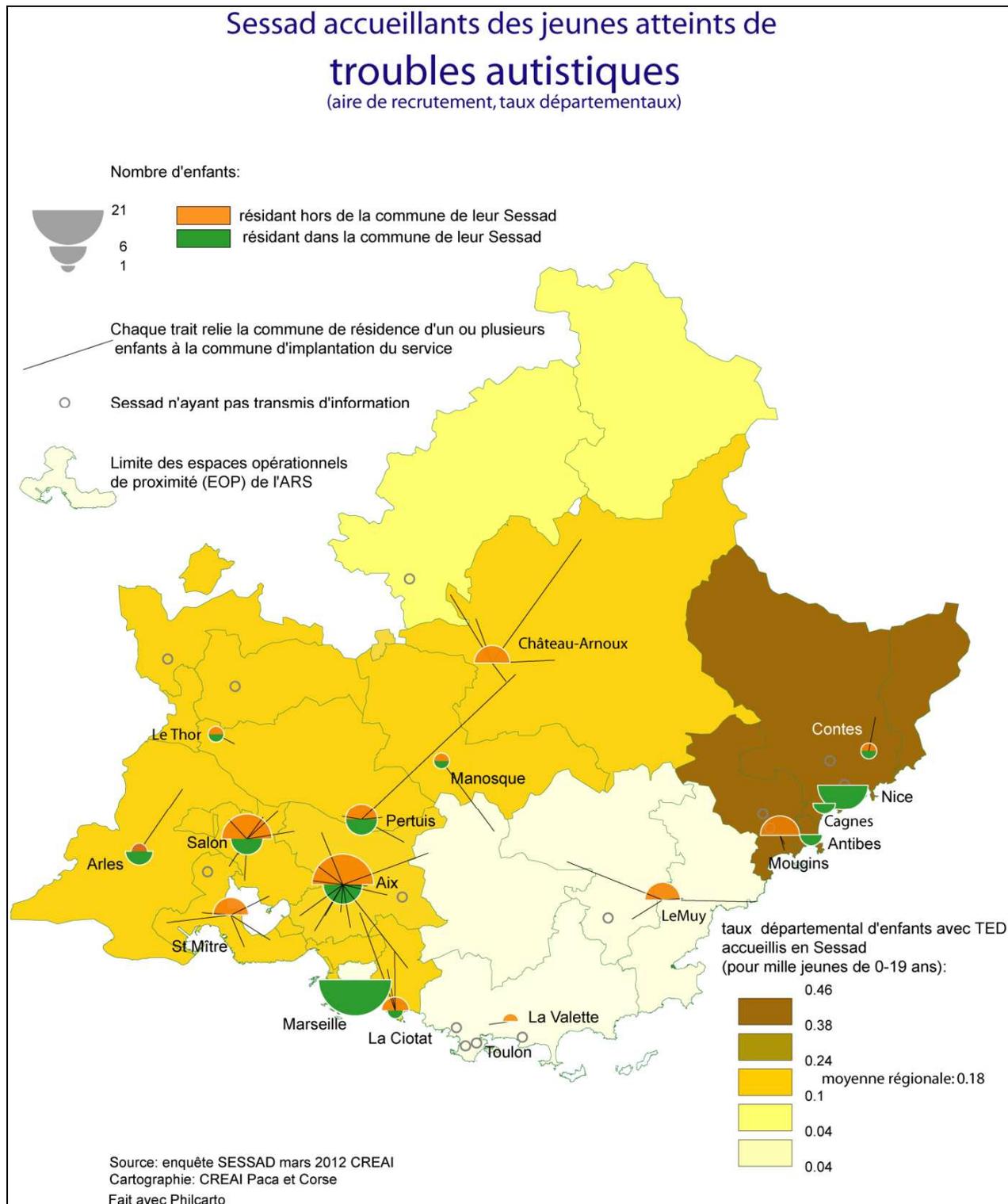
Les deux départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes ont des aires de recrutement étendues, effet de la faible densité de population, mais aussi probablement de l'extension départementale de certains agréments.

Les enfants avec troubles autistiques, pour lesquels il est difficile de trouver une prise en charge adaptée, pourraient-ils être la cause des auréoles étendues que nous voyons sur la carte 3 ? Pour vérifier ce postulat, il a été réalisé une carte avec les seuls enfants atteints de troubles autistiques (carte 4).

⁴ Voir annexe 3

Contrairement à l'hypothèse, les 114 enfants atteints d'autisme ne génèrent pas d'auréoles particulièrement étendues. De plus, le taux global d'endo-recrutement pour cette population est de 49%, quand celui des enfants DI et TED confondus est légèrement moindre, à 43%.

Carte 4 : Aire de recrutement et taux d'enfants accompagnés en Sessad pour jeunes atteints de troubles autistiques



JEUNES AVEC TROUBLES DU COMPORTEMENT : DES AIRES DE RECRUTEMENT PEU ETENDUES

La carte 5 intègre les données transmises par les Sessad d'Itep ainsi que des jeunes avec troubles du comportement accompagnés par trois Sessad alpins, où cette catégorie de jeunes était suffisamment importante pour en faire mention. Cinq Itep de la région n'ont pas de Sessad au sein de leur dispositif (ronds bleus sur la carte) et n'ont donc pas été intégrés dans l'enquête. Trois Itep ayant des places de Sessad n'ont pas renseigné notre questionnaire : deux dans les Bouches-du-Rhône, un dans le Var. 739 enfants sont localisés par les demi-cercles de cette carte.

Une première constatation : l'ouest de la région affiche des taux d'enfants accompagnés élevés, quand l'est paraît nettement démunie. On compte par exemple 290 enfants suivi par des Sessad d'Itep à Marseille, quand moins de 20 se voient offrir le même service à Nice, soit autant qu'à Savines-le-Lac, commune d'à peine 1 100 habitants. Seuls deux Sessad d'Itep existent dans le Var, et deux dans les Alpes Maritimes. Ces disparités spatiales posent bien évidemment la question de l'évaluation numérique de ce public, de ses besoins réels et des meilleures réponses à lui apporter.

Les aires de recrutement tendent à respecter les limites départementales, ce qui dans certains cas peut être générateur d'éloignement du service. C'est le cas pour les enfants pris en charge à Arles, dont certains résident plus près d'Avignon. Arles, comme Apt, Gap, Orange, Carpentras ou Toulon recrutent la quasi totalité de leur public à l'intérieur de leur espace opérationnel de proximité.

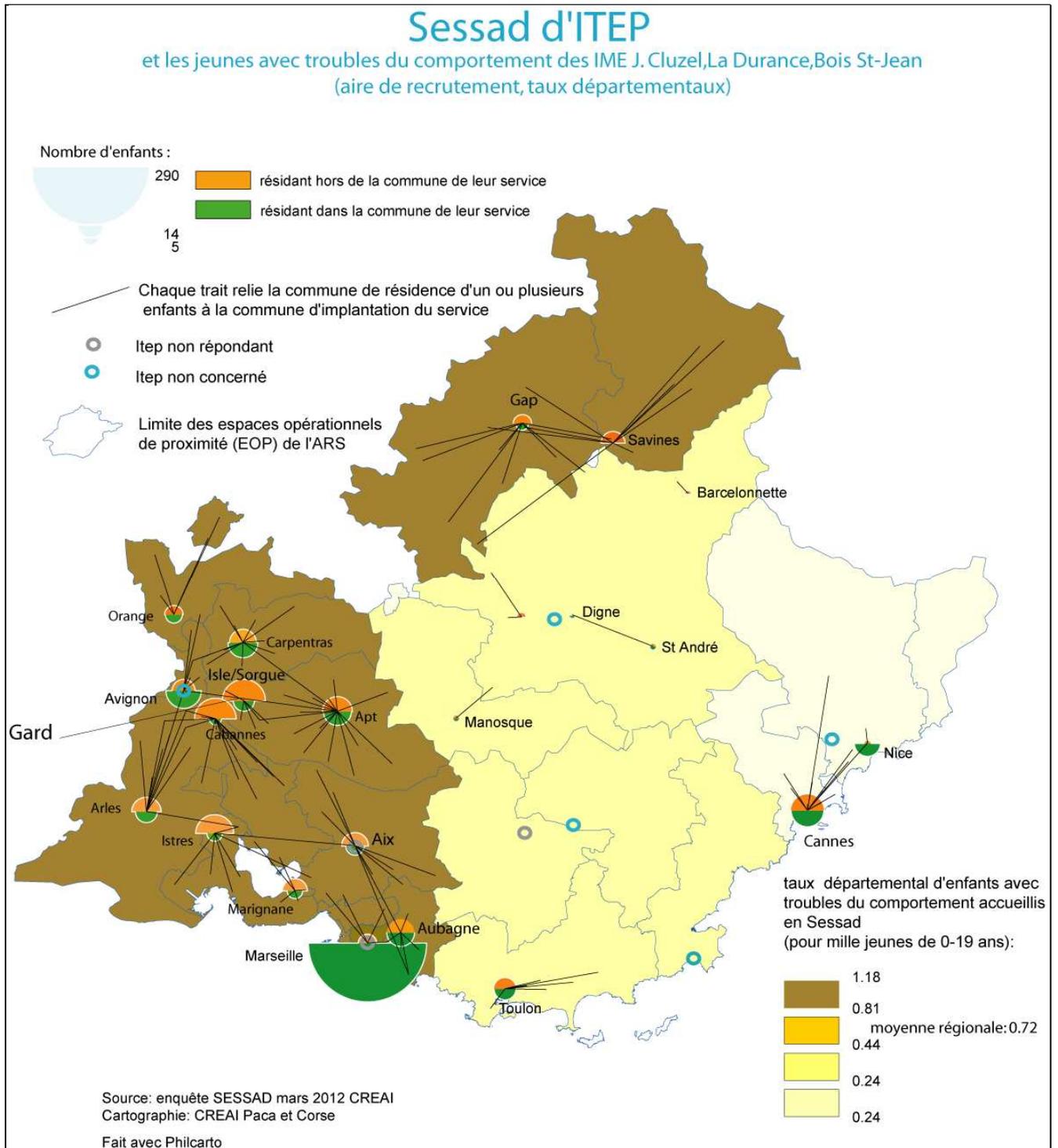
La carte ne permet pas de visualiser combien d'enfants avec troubles du comportement proviennent d'une seule commune. C'est pourquoi il est utile de préciser que :

- 31 enfants de Cavaillon sont suivis par un service de l'Isle sur Sorgue
- 20 jeunes de Miramas sont accompagnés par un service d'Istres
- 9 Salonais sont pris en charge par un Sessad implanté à Cabannes
- 9 Grassois sont suivis par un Sessad de Cannes⁵.

Seules les communes de Marseille, Aubagne, Avignon, Carpentras et Nice accueillent plus de jeunes de leur commune que des communes environnantes. 62% des jeunes décrits sur cette carte habitent dans la commune de leur Sessad : ce taux élevé est influencé par l'importance des effectifs marseillais.

⁵ En annexe 5 figure un tableau plus complet sur la question.

Carte 5 : Aire de recrutement et taux d'enfants accompagnés en Sessad pour jeunes avec troubles du comportement



DEFICIENTS VISUELS : REPENSER UNE GEOGRAPHIE DES SERVICES EN RUPTURE DE L'HERITAGE

Tous les services pour déficients visuels ont répondu à notre enquête. On ne compte que neuf implantations de Sessad accompagnant 281 jeunes déficients visuels. A titre de comparaison, pour un même nombre d'enfants (264), les jeunes polyhandicapés ou déficients moteurs bénéficient de dix huit implantations sur le territoire régional (voir plus loin).

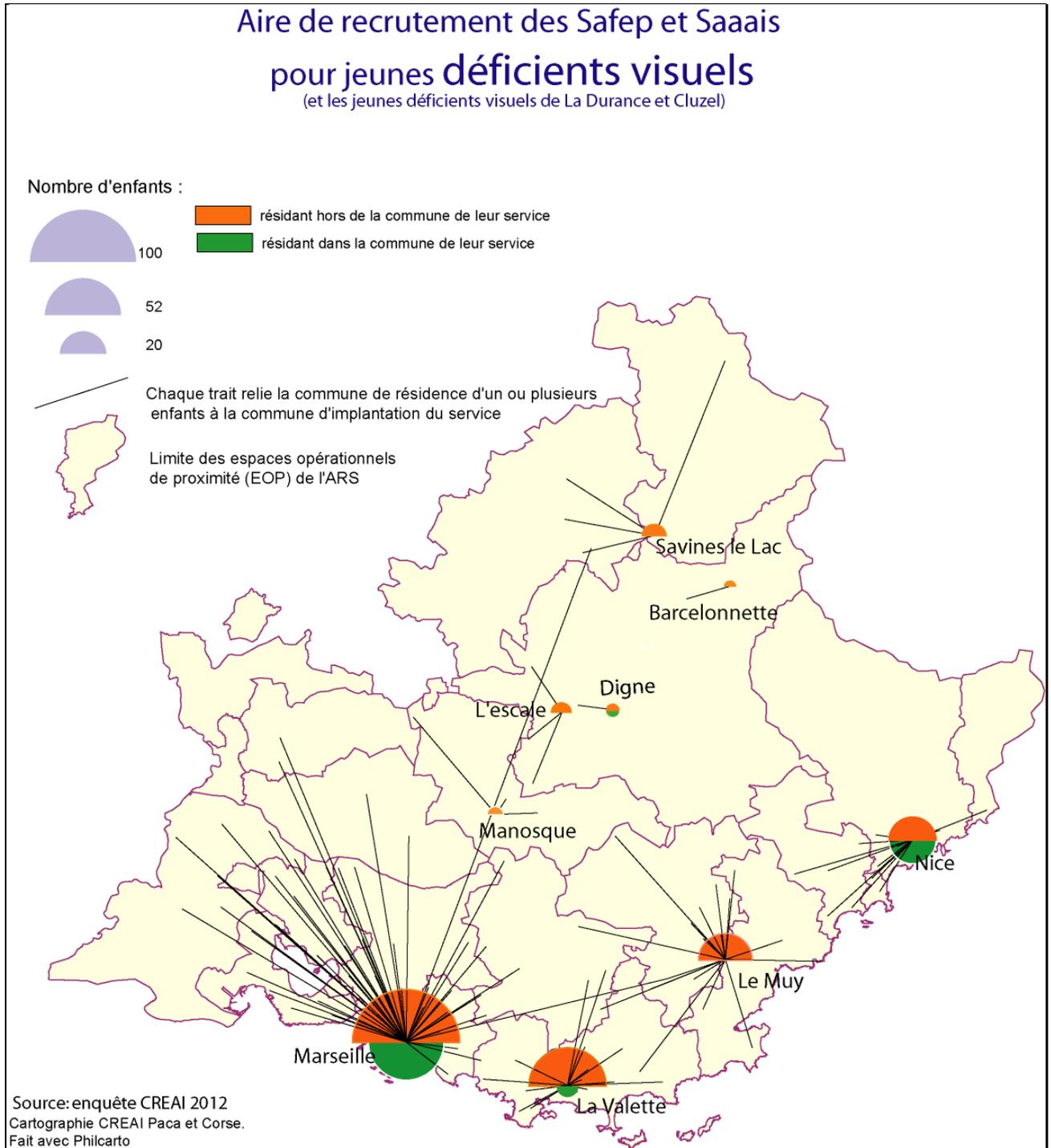
Parmi les services accompagnant les déficients visuels, deux sont plurivalents, et représentent cinq des neuf implantations.

Cette rareté des implantations se traduit par le taux d'endo-recrutement le plus faible observé par catégorie de handicap : 26%. Dans toutes les implantations, les usagers résidant dans la commune du Sessad sont minoritaires.

La carte 6 dessine l'aire démesurée du service de Marseille, qui accompagne des jeunes de deux départements entiers : Bouches du Rhône et Vaucluse (où une part de jeunes déficients visuels est probablement suivie en Languedoc-Roussillon), et déborde aussi sur le Var et les Alpes de Haute Provence.

L'historique organisation régionale de prise en charge des déficients visuels doit nécessairement être repensée, afin de créer de nouvelles réponses aux besoins d'accompagnement à domicile, dont la géographie ne peut se calquer sur celle des internats à vocation régionale. Aucun Sessad ne peut être pensé à l'échelle de la région.

Carte 6 : Aire de recrutement et taux d'enfants accompagnés en Sessad pour jeunes déficients visuels



DEFICIENTS AUDITIFS: DES IMPLANTATIONS HISTORIQUES ET SPECIALISEES

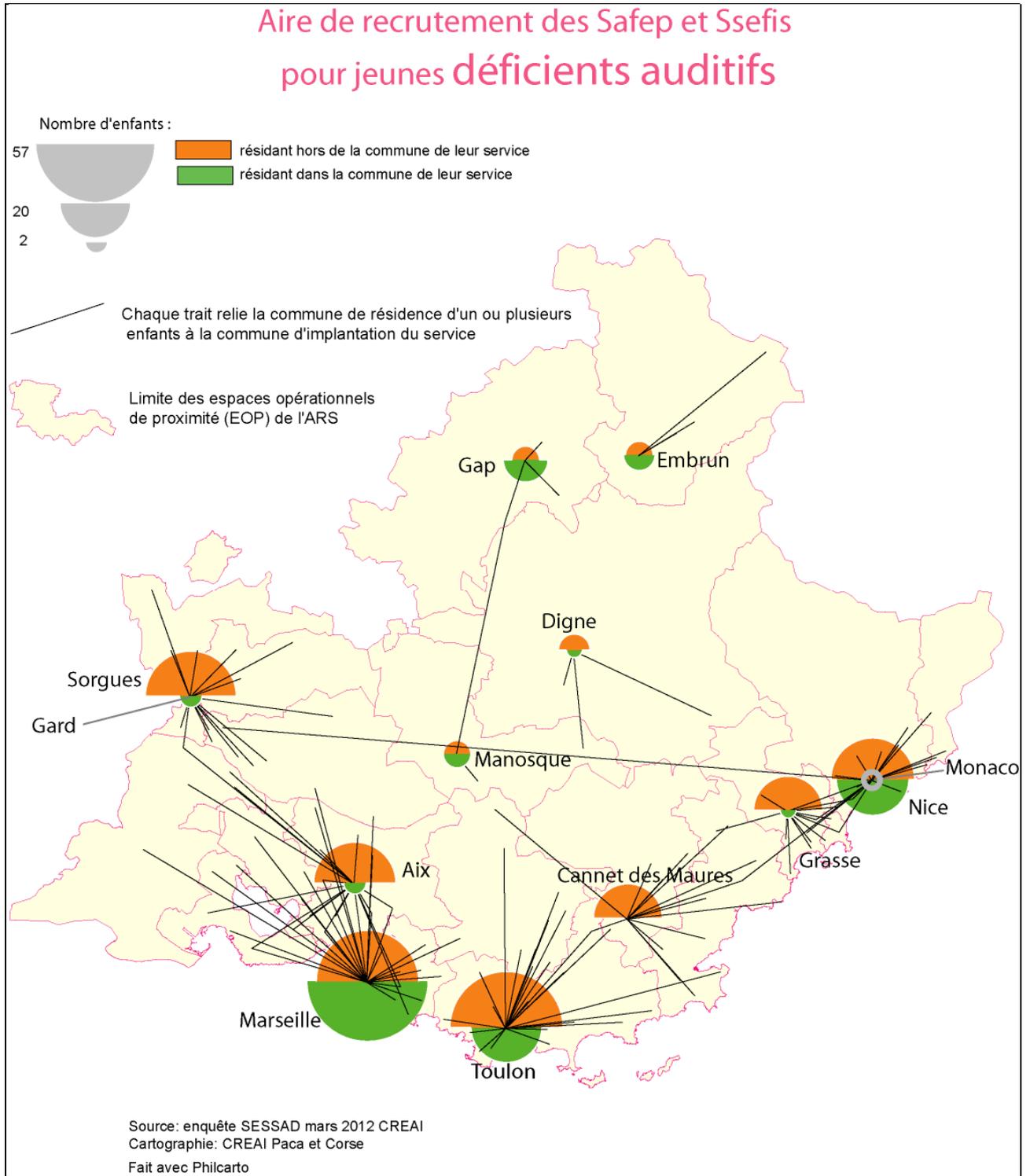
351 déficients auditifs sont décrits par les demi-cercles sur la carte 7, répartis sur onze implantations. Tous les services pour déficients auditifs ont renseigné notre enquête.

Si les aires de recrutement paraissent très étendues, elles n'ont pas de caractère démesuré (hormis deux exceptions individuelles au départ de Nice et Manosque). Marseille recrute sur la zone d'Aix-en-Provence, pourtant dotée d'un service spécialisé, et sur tout l'ouest des Bouches-du-Rhône. Nice recrute aussi dans les EOP de Cannes Grasse et Fréjus, dans une moindre mesure. On note l'absence de service dans les EOP de Fréjus-St Raphaël et au sud-ouest de la région.

Cette carte illustre, à nouveau, les traces d'une organisation spatiale ancienne, centrée sur les internats pour déficients sensoriels à vocation régionale de Marseille et Nice. Ce qui se traduit par un taux d'endo-recrutement faible, de l'ordre de 33%.

Toutes les implantations sont exclusivement dédiées à la prise en charge des déficients auditifs, aucun service n'ayant d'agrément pour un autre type de public.

Carte 7 : Aire de recrutement et taux d'enfants accompagnés en Sessad pour jeunes déficients auditifs



DEFICIENTS MOTEURS OU POLYHANDICAPES : REPARTITION SATISFAISANTE AU REGARD DES EFFECTIFS

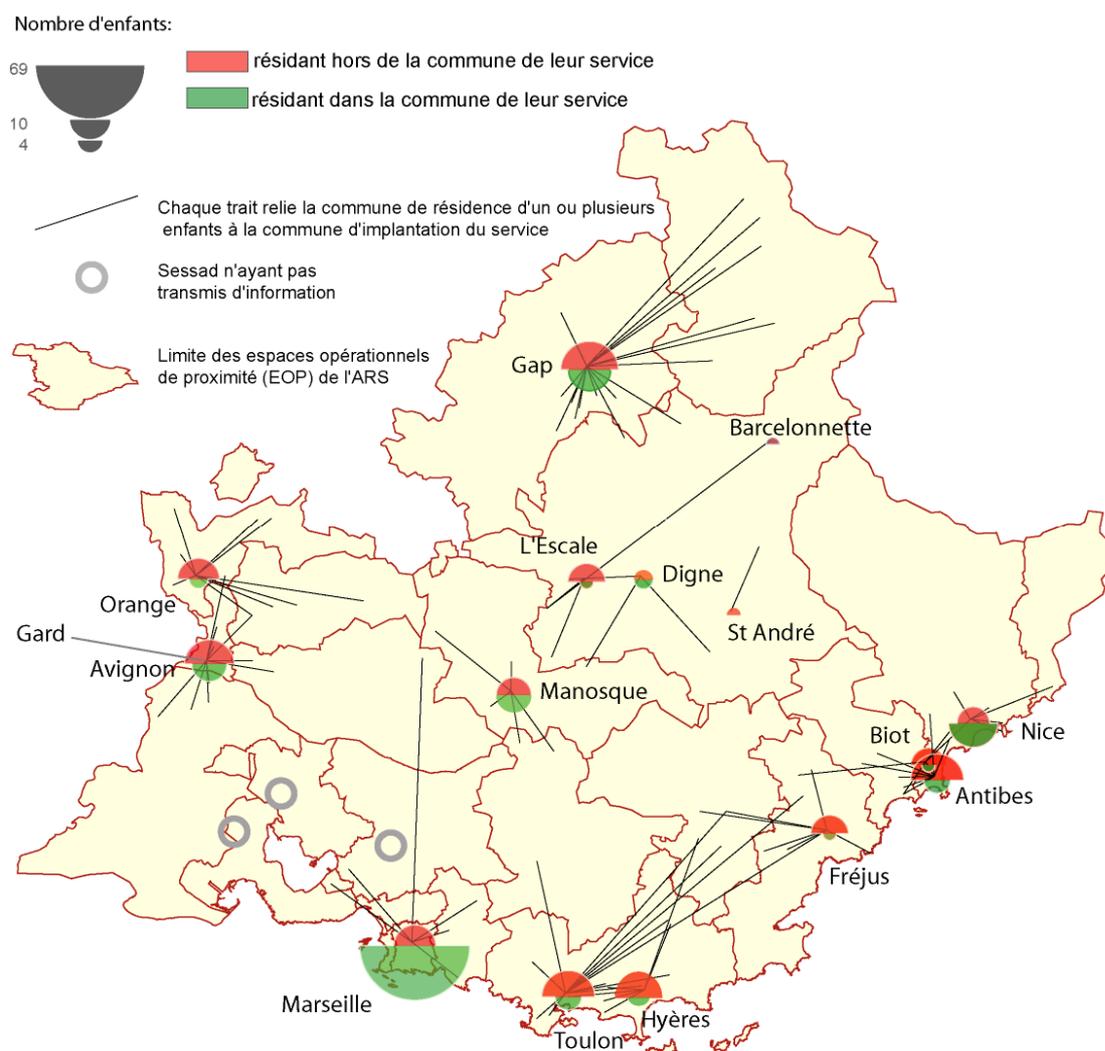
Quinze Sessad sur dix huit repérés en région comme accueillant ce public ont renseigné notre questionnaire. 264 enfants ont pu être cartographiés dans les demi-cercles colorés.

La carte 8 montre des aires de recrutement parfois étendues, comme à Gap ou à Toulon, où le Sessad ouvert en 2012 recrute dans une zone qui pourrait être celle du service de Fréjus.

Le taux d'endo-recrutement est de 47%, et seules deux communes ont une majorité d'utilisateurs issus de la commune d'implantation : Marseille et Nice.

Carte 8 : Aire de recrutement et taux d'enfants accompagnés en Sessad pour jeunes déficients moteurs ou polyhandicapés

Aire de recrutement des Ssad et Sessad pour jeunes déficients moteurs ou polyhandicapés



Source: enquête SESSAD mars 2012 CREAI (sauf Toulon: septembre 2012)
Cartographie: CREAI Paca et Corse
Fait avec Philcarto

TERRITOIRES RÉELS: EN CONCLUSION

- Les Sessad pour jeunes avec troubles du comportement ont les taux d'endo-recrutement les plus élevés, de l'ordre de 62%, probable résultat des démarches réalisées par la tutelle pour territorialiser leur interventions, dès 2009. Les places sont cependant inégalement réparties au niveau régional selon un gradient Ouest (équipements nombreux)- Est (équipements rares).
- Les Sessad pour jeunes déficients intellectuels ou atteints de troubles autistiques sont les plus nombreux sur le territoire régional, et n'affichent qu'un taux d'endo-recrutement de 43%. Ils sont rares dans les Bouches-du-Rhône, tandis que Vaucluse et Alpes Maritimes affichent des densités plus élevées de services.
 - Toutes les communes de moins de 9 000 habitants ont un taux d'endo-recrutement toujours égal ou inférieur à 20%. En dessous de 25 000 habitants, il paraît difficile de prévoir le taux d'endo-recrutement d'un Sessad, alors que, dès franchie cette barre, les taux ne descendent jamais en dessous de 20%.
 - Plus globalement, les communes de moins de 25 000 habitants ont un taux moyen d'endo-recrutement de 16%, quand les communes de 25000 habitants ou plus ont un taux moyen d'endo-recrutement de 58%. Eu égard aux temps et aux coûts de transport générés par l'éloignement, cette indication sur la population minimale des communes pourrait être utilisée pour les futures implantations.
- Les Sessad pour déficients sensoriels sont encore marqués par le poids de l'organisation régionale historique de l'offre en place d'internat. Marseille et Nice sont dotées d'aires d'attraction très étendues et inappropriées pour un service à domicile. La déficience visuelle, avec neuf implantations dans la région, est moins bien dotée (taux d'endo-recrutement : 26%) que la déficience auditive, qui rassemble onze implantations (taux d'endo-recrutement : 33%) dédiées à ce seul handicap. Un manque criant de service pour déficients visuels apparaît à l'ouest de la région.
- L'offre de service à destination des jeunes polyhandicapés et handicapés moteurs paraît réalisée au mieux sur le territoire, compte tenu du faible effectif concerné, ce qui se traduit par un taux d'endo-recrutement de 47%.
- Des effectifs conséquents d'enfants résidant dans des communes de taille moyenne ou importante autres que celles du Sessad qui les prend en charge ont été repérés selon leur déficience. Les tableaux récapitulatifs en annexe 3 et 4 peuvent donner des pistes pour les futures localisations de service ou renforcement de Sessad déjà en fonctionnement. Des villes comme Cagnes, Cannes, Grasse, Draguignan, Miramas, Cavaillon sont repérées pour héberger beaucoup d'enfants qui sont pris en charge dans des communes voisines.

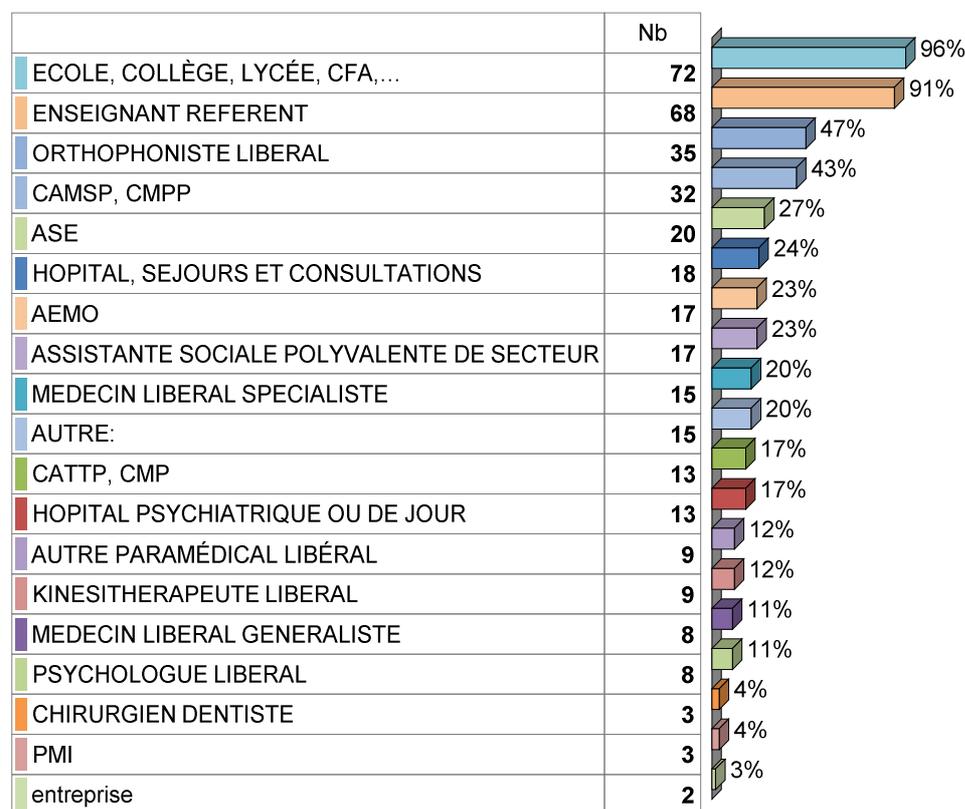
LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

UN ANCRAGE CLASSIQUE AU TERRITOIRE, PAR LA COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES HISTORIQUES

Afin d'appréhender comment les Sessad collaborent avec les professionnels qui les environnent, l'enquête a repéré les partenariats réguliers et occasionnels des services (tableau 9).

Tableau 9 : partenaires réguliers, tous Sessad confondus

AVEC QUELS PARTENAIRES TRAVAILLEZ-VOUS, REGULIEREMENT (NOTEZ : R DANS LA CASE)



Source : Enquête CREAL Paca et Corse, 2012.

Les établissements scolaires et les enseignants sont bien évidemment pour tous un partenaire régulier.

Presque la moitié des Sessad ont un partenariat avec les orthophonistes libérales, dont on sait la pénurie dans les établissements médico-sociaux régionaux, qui peinent à les extraire de l'exercice libéral de leur profession.

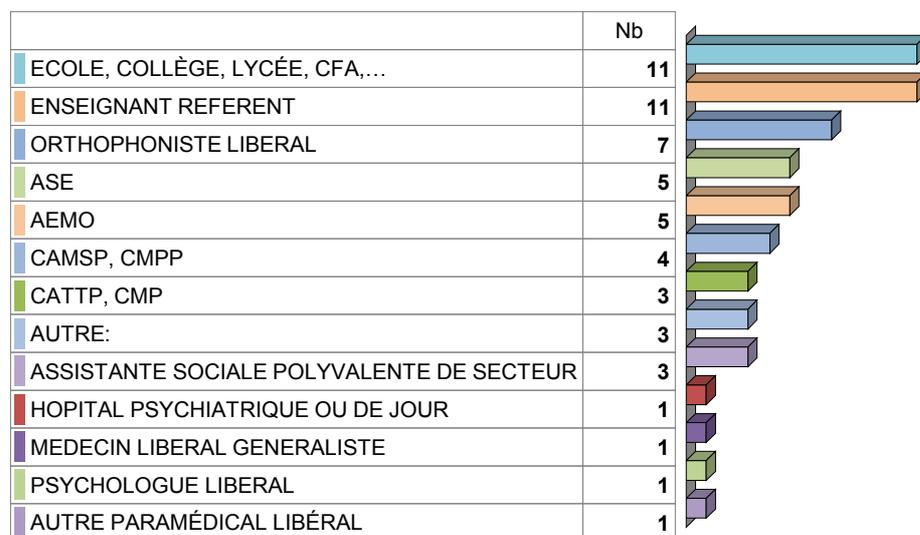
Les CAMSP ou CMPP sont pour 43% des Sessad un partenaire régulier. Les hôpitaux (MCO, psychiatriques), les CATTp ou CMP, les médecins libéraux spécialistes sont des partenaires réguliers pour un Sessad sur quatre ou cinq, de même que l'ASE, les assistantes sociales ou l'AEMO.

Selon leur public, les Sessad ont des partenariats différenciés.

Dans le tableau 10 qui concerne les services accueillant des jeunes avec troubles du comportement, les orthophonistes occupent une place toujours prépondérante, mais l'ASE comme l'AEMO sont des partenaires réguliers pour cinq Sessad sur douze.

Tableau 10 : Partenaires réguliers des Sessad d'Itep (N=12)

AVEC QUELS PARTENAIRES TRAVAILLEZ-VOUS, REGULIEREMENT (NOTEZ : R DANS LA CASE)

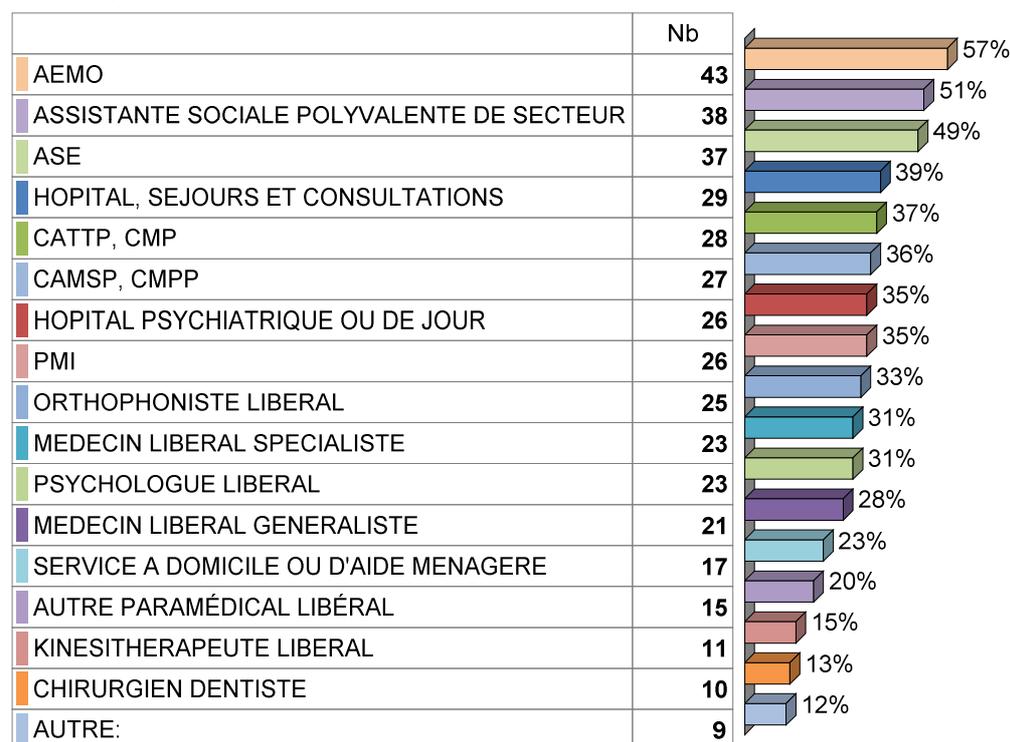


Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

La répartition des partenaires occasionnels est bien différente (tableau 11). Les partenaires occasionnels les plus souvent cités sont des professionnels du secteur social (assistante sociale, ASE) et de l'AEMO. Les dispositifs ambulatoires de type PMI, CATTp, CMP, CAMSP, CMPP, sont des partenaires occasionnels pour environ un tiers des Sessad. Les hôpitaux, les orthophonistes libérales et les médecins sont des partenaires occasionnels pour un Sessad sur trois.

Tableau 11 : partenaires occasionnels, tous Sessad confondus (N=75)

AVEC QUELS PARTENAIRES TRAVAILLEZ-VOUS, Occasionnellement (NOTEZ : Oc DANS LA CASE)



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

Parmi les partenaires « autres », réguliers ou occasionnels, sont cités les centres de loisirs (par 7 Sessad), les clubs de sport (4 Sessad), mais surtout d'autres ESMS (cités 10 fois). Seulement cinq Sessad évoquent des partenariats relatifs à l'emploi, par la formation continue (Sessad pro), les Cap emploi ou l'entreprise, alors que 57 Sessad sur 75 ont un agrément d'âge allant au-delà de 16 ans.

L'ancrage territorial des Sessad est donc fait de liens attendus et classiques du secteur médico-social. Ces liens sont avant tout ceux tissés avec les écoles qui scolarisent les enfants, et les enseignants référents qui les suivent. Puis avec les professionnels libéraux ou de secteur public, dans les métiers du sanitaire ou du social essentiellement.

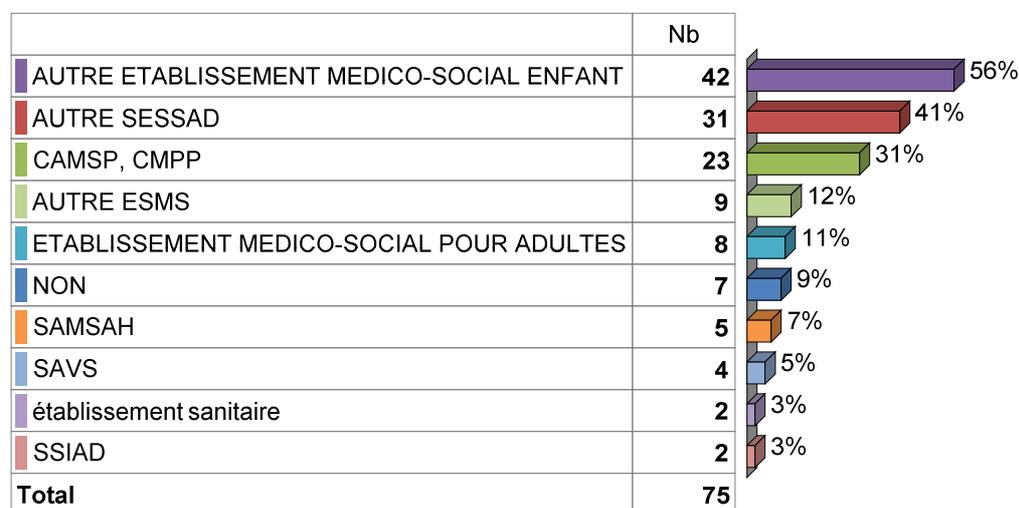
PEU DE MUTUALISATION AVEC LE SECTEUR ADULTE

L'insertion dans un territoire permet aussi des pratiques de mutualisation ou de partage des ressources.

Ces mutualisations sont fréquentes dans les Sessad : seuls sept services ne mutualisent aucune ressource avec un partenaire. Six de ces sept services sont implantés sur une commune classée par l'Insee dans la catégorie de zonage urbain⁶ Grand pôle (avec au moins 10 000 emplois dans la commune). Ainsi, être situé dans une zone peuplée et pourvoyeuse d'emplois permettrait une certaine autonomie. A l'opposé, conséquence possible de la ruralité et de la faible densité, tous les Sessad des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence partagent des ressources.

Tableau 12 : mutualisation des ressources (N=75)

- MUTUALISEZ-VOUS OU PARTAGEZ-VOUS DES RESSOURCES AVEC LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

Les Sessad mutualisent (tableau 12) en tout premier lieu (dans 55% des cas) avec un établissement pour enfants, auquel ils sont bien souvent adossés, ce qui ne représente pas à proprement parler une démarche active d'utilisation des ressources territoriales : il s'agirait plutôt de l'utilisation de ressources institutionnelles, sans création de lien nouveau dans le territoire.

Plus intéressantes sont les mutualisations avec d'autres partenaires. 41% des Sessad mutualisent des ressources avec un autre Sessad, quand seulement 7% pratiquent ce partage avec un Samsah (et 5% avec un SAVS). Les départements des Hautes Alpes et du Vaucluse sont les plus enclins aux collaborations avec le secteur adulte.

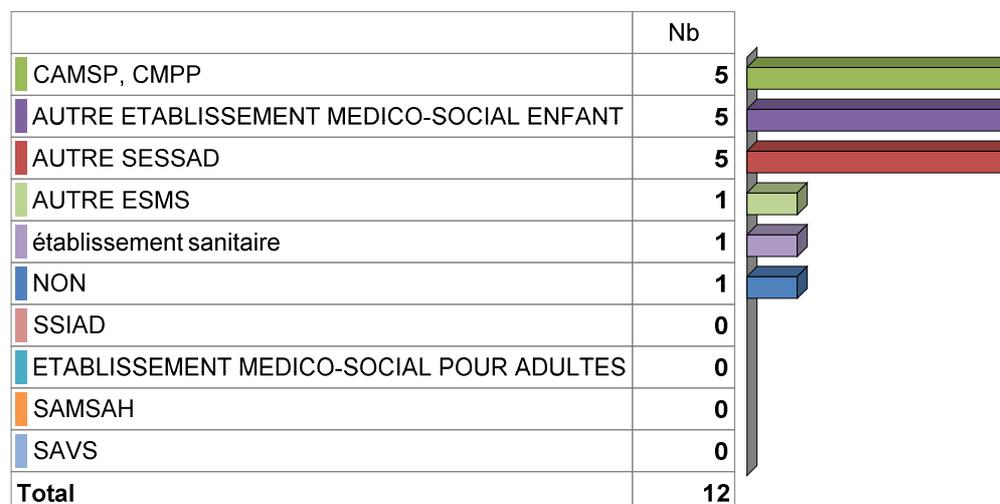
Les mutualisations sont donc beaucoup plus fréquentes entre des structures qui œuvrent dans le secteur de l'enfance (autres Sessad, Camsp ou CMPP, autre établissement pour enfant) comparativement à celles qui travaillent auprès d'adultes handicapés. Doit-on interpréter cette proximité à la lumière des besoins réels, ou des habitudes et des réseaux de connaissance tissés ?

Les Sessad d'Itep ne mutualisent avec aucune autre structure pour adultes (tableau 13).

⁶ Voir pour le détail de cette classification l'annexe 2.

Tableau 13 : Mutualisation pratiquée par les Sessad d'Itep (N=12)

- MUTUALISEZ-VOUS OU PARTAGEZ-VOUS DES RESSOURCES AVEC LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS

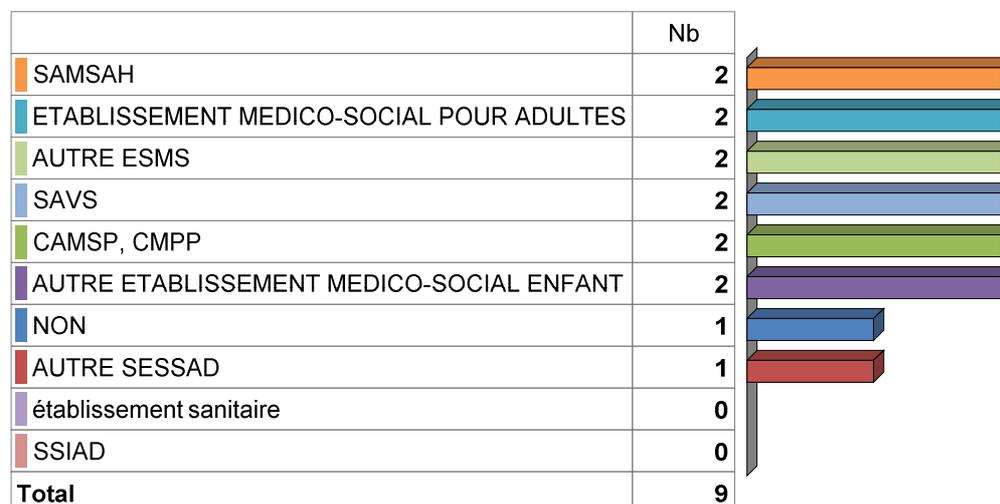


Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

A l'inverse, les Sessad accompagnant de jeunes déficients auditifs (tableau 14) sont les seuls à opérer autant de mutualisations avec les structures enfants qu'adultes. Ce sont les Sessad implantés dans des départements plutôt ruraux qui collaborent avec les ESMS pour adultes (04, 05, 83).

Tableau 14 : Mutualisation pratiquée par les Sessad accueillant des déficients auditifs (N=9)

- MUTUALISEZ-VOUS OU PARTAGEZ-VOUS DES RESSOURCES AVEC LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS



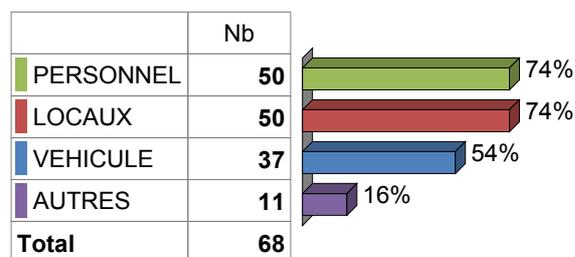
Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

RESSOURCES PARTAGEES : AVANT TOUT DES LOCAUX OU DU PERSONNEL

Mais de quelles ressources partagées s'agit-il ? Dans plus de 70% des cas, la mutualisation concerne des locaux ou du personnel (tableau 15). Dans la moitié des cas, ce sont des véhicules dont l'usage est partagé.

Tableau 15 : ressources mutualisées par les Sessad

- SI OUI, QUELS TYPES DE RESSOURCES MUTUALISEZ-VOUS OU PARTAGEZ-VOUS (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)?



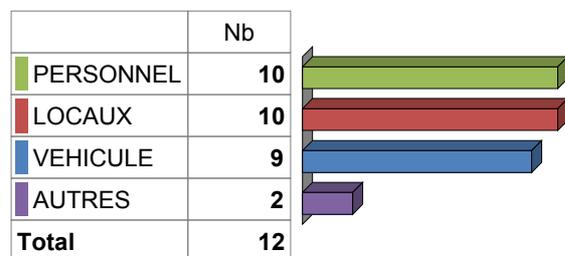
Source : Enquête CREAL Paca et Corse, 2012.

Les ressources qui sont partagées varient selon le type de public accueilli.

Les Sessad accompagnant déficients moteurs et/ou polyhandicapés ont, plus que les autres, des pratiques de partage et mutualisation, qui concernent les trois catégories de ressources (tableau 16).

Tableau 16 : ressources mutualisées par les Sessad accompagnant jeunes déficients moteurs ou polyhandicapés

- SI OUI, QUELS TYPES DE RESSOURCES MUTUALISEZ-VOUS OU PARTAGEZ-VOUS (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)?



Source : Enquête CREAL Paca et Corse, 2012.

Les Sessad accueillant de jeunes déficients intellectuels partagent plus souvent que les autres Sessad du personnel (dans 86% des cas). Sur les 39 Sessad accueillant majoritairement des jeunes déficients intellectuels, ce personnel est dans 22 cas issu d'un EMS enfant, dans 13 cas d'un autre Sessad, dans 9 cas d'un Camp ou CMPP et dans 5 cas d'un ESMS pour adulte (*plusieurs réponses possibles à la question : Mutualisez-vous ou partagez-vous des ressources avec les établissements suivants ?*).

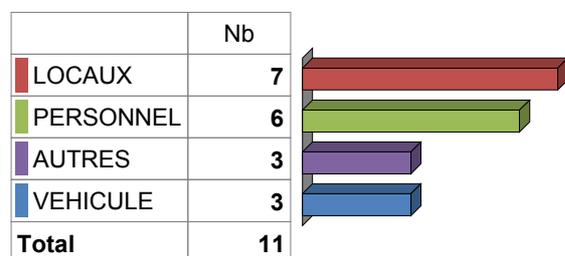
Tous les Sessad pour jeunes déficients sensoriels partagent des locaux.

Les Sessad d'Itep ont des pratiques de partage légèrement moins prégnantes (tableau 17), probablement dues aux conditions particulières de fonctionnement et d'organisation des Itep depuis le décret du 6 janvier 2005. En effet, les Sessad spécialisés Itep fonctionnent avec les autres modalités d'accueil de l'Itep. Comme le précise la circulaire interministérielle du 14 mai 2007, « *chaque Itep sur un territoire donné doit pouvoir proposer des modalités diversifiées de prise en*

charge des enfants, adolescents ou jeunes adultes, se déclinant du Sessad à l'internat de semaine (...). »

Tableau 17 : ressources mutualisées par les Sessad d'Itep (N=11)

- SI OUI, QUELS TYPES DE RESSOURCES MUTUALISEZ-VOUS OU PARTAGEZ-VOUS (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)?



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

SUR LA ROUTE : LA LONGUEUR DES TRAJETS NE VARIE PAS EN FONCTION DE LA DENSITE DES ENFANTS PRIS EN CHARGE DANS LE TERRITOIRE

Afin d'estimer à grands traits les trajets réalisés par les professionnels des Sessad, il a été demandé à chaque Sessad de préciser combien, en moyenne hebdomadaire, un éducateur et un psychologue parcouraient de kilomètres, ainsi que la durée horaire moyenne hebdomadaire de ces trajets. Ces deux métiers⁷ ont été choisis préférentiellement à d'autres car ils sont présents dans tous les services pour enfants. Ils ont aussi des pratiques professionnelles très différentes, permettant ainsi de saisir deux réalités au sein d'un même service. La réponse de chaque Sessad est une estimation moyenne hebdomadaire pour le Sessad et toutes ses antennes s'il en a, et non une estimation séparée par antenne.

Toutes les données utilisées sont déclaratives et estimatives. On a noté pour un petit nombre d'établissements une non-concordance entre les frais estimés de transport et le nombre de kilomètres déclarés pour les professionnels⁸.

Educateurs : en moyenne 6h15 de déplacements chaque semaine

Si plus de la moitié des éducateurs parcourent moins de 200 kilomètres chaque semaine, un peu plus de 40% font plus de 200 km hebdomadaires, dont 11% (soit 8 Sessad) plus de 400 km (tableau 18).

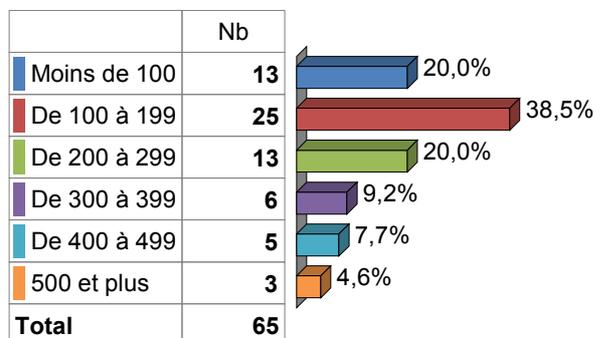
⁷ Seuls deux métiers ont été choisis, afin que le remplissage de ce questionnaire ne soit pas trop chronophage pour le service.

⁸ On peut imaginer que, quand la question posée a été bien comprise, le nombre moyen de kilomètres déclaré par le Sessad est une moyenne calculée en comptant tous les éducateurs, et si la question n'a pas été comprise, la réponse pourrait ne concerner qu'un seul ou certains éducateurs seulement, ceux qui se déplacent.

Tableau 18 : moyenne kilométrique hebdomadaire par éducateur

EN MOYENNE, COMBIEN ESTIMEZ-VOUS QU'UN EDUCATEUR A TEMPS PLEIN DANS VOTRE SESSAD PARCOURT DE KILOMETRES CHAQUE SEMAINE POUR EFFECTUER SES MISSIONS

Moyenne = **193,94** Ecart-type = **132,09**



Source : Enquête CREAL Paca et Corse, 2012.

VIGILANCE DEPARTEMENTALE ?

Alors que le nombre moyen de kilomètres parcourus est de 193 hebdomadaires pour la région, on observe de fortes variations selon les départements, les plus faibles kilométrages étant réalisés dans les départements les plus urbanisés, les plus élevés dans les départements plus ruraux de Paca, à l'exception du Var, dont le kilométrage moyen est le plus faible de la région (tableau 19).

On observe une corrélation (coefficient de corrélation = -0.66 ; $r^2=0.4$) entre le nombre de kilomètres parcourus par un éducateur dans les 6 départements de la région et la proportion d'agréments limités à une ou plusieurs communes. Plus ce type d'agrément est fréquent, moins les éducateurs parcourent de kilomètres. Pour reprendre le cas du Var, aucun service de ce département n'a d'agrément couvrant deux départements, et 11 services sur les 13 répondants ont un agrément couvrant une ou plusieurs communes. En 2010, le Var était le seul département dont les agréments accordés au Samsah ne couvraient jamais un département [Bourgarel, CREAL, 2011].

Tableau 19 : moyenne kilométrique hebdomadaire par département pour un éducateur

Nb km hebdo/département

	Km éducateur
83	118,75
13	178,30
06	196,38
04	250,00
84	259,80
05	275,00

(N=65)

Source : Enquête CREAL Paca et Corse, 2012.

Ramené en temps, les éducateurs passent en moyenne chaque semaine 6 heures et quart en déplacement pour effectuer leurs missions (tableau 20), avec un maximum observé dans les trois départements alpins, où plus d'une journée chaque semaine est consacrée aux déplacements.

Tableau 20 : nombre moyen hebdomadaire d'heures passées en trajet par un éducateur, selon le département d'implantation du Sessad (N=65)

Nombre moyen hebdo en heures de trajet/éducateur

	temps éducateur (en heures)
83	3,36
84	5,10
13	6,83
04	7,50
06	7,93
05	8,40

Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

Avertissement : après la virgule, le décompte est en dixième d'heure et non en minutes

DE LONGS TRAJETS POUR LES EDUCATEURS EN CONTACT AVEC LA DEFICIENCE VISUELLE

Les nombres moyens de kilomètres estimés parcourus par un éducateur ont été rapportés au type de public pris en charge par le Sessad répondant⁹ (tableau 21).

Tableau 21 : Estimation du nombre moyen de kilomètres parcourus par un éducateur, selon le public agréé (N=65)

déficience dans l'agrément	Nb moyen de Km éducateur par semaine	Nb moyen d'heure (en 10 ^{ème}) par sem
polyhandicap	129	3,4
déficience auditive	124	3,4
autisme/TED	148	6,8
déficience motrice	207	6,8
déficience intellectuelle	213	7,5
troubles du comportement	223	7,5
déficience visuelle	301	7,8

Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

Les éducateurs des Sessad accueillant de jeunes déficients visuels sont ceux qui parcourent le plus de kilomètres chaque semaine, en moyenne 340, quand les éducateurs en charge de déficients auditifs, handicap ayant sensiblement les mêmes niveaux de prévalence pour les atteintes sévères, ne parcourent que 125 km par semaine. Le nombre d'enfants suivis sont légèrement différents : 281 déficients visuels et 351 déficients auditifs (à titre comparatif, on compte aussi 264 jeunes déficients moteurs ou polyhandicapés, pour lesquels les éducateurs parcourent « seulement » entre 129 et 207 kilomètres).

⁹ Attention : pour les 30% de Sessad plurivalents, le kilométrage moyen déclaré pour tout le Sessad est réattribué pour chaque catégorie de déficiences. Ainsi, un Sessad accueillant des déficients intellectuels et des jeunes atteints de TED verra la même estimation utilisée pour chaque déficience.

Si l'on revient à la carte des aires de recrutement pour les jeunes déficients visuels (carte 6), cet important kilométrage est surtout dessiné par l'aire d'attraction de Marseille, qui, afin d'accompagner les jeunes du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, déborde sur tout l'ouest de la région Paca. Le service marseillais déclare pour ses éducateurs une moyenne de 280 km hebdomadaires, quand le psychomotricien arrive à une moyenne de 437 km, soit 9 heures chaque semaine sur les routes. Un service niçois déclare quant à lui une moyenne hebdomadaire pour ses éducateurs de 300 km par semaine, quand dans le Var un service annonce 275 km. Dans les Alpes, deux Sessad plurivalents accueillent douze déficients visuels : les éducateurs de ces services (dont les déplacements estimés concernent toutes les catégories de public accueilli) réalisent eux aussi des moyennes kilométriques énormes : l'un 350, l'autre, pourtant doté de 6 antennes, 500¹⁰. Ces antennes ne disposent probablement pas toutes d'éducateurs qui leur seraient dédiés, permettant de minimiser les trajets.

On notera le faible nombre de kilomètres réalisés par les éducateurs des services accompagnant des jeunes atteints de troubles du spectre autistique ou encore de polyhandicap.

La déficience intellectuelle donne lieu à des déplacements importants, alors que sa prévalence dans la population donc la densité d'enfants sur les territoires sont élevées, ce qui aurait laissé penser que les déplacements puissent être moindres.

Le fait que la longueur des trajets des éducateurs ne varient pas en fonction de la densité des enfants pris en charge sur le territoire interroge forcément sur la pertinence des zones de recrutement, l'organisation des déplacements, ou encore la qualité des implantations. Alors qu'une hypothèse vraisemblable paraissait être que *plus il y a d'enfants sur le territoire, moins les déplacements réalisés pour leur prise en charge seraient long*, il semble que les distances parcourues soient aussi beaucoup fonction des zones d'agrément attribuées aux Sessad, en général à leur création. Ces zones d'agrément sont alors respectées par les Sessad, ce qui les amène à drainer des enfants de tout leur département par exemple, générant par là des déplacements évitables par une restriction des zones d'agrément.

LES PSYCHOLOGUES, UN POSTE PEU MOBILE

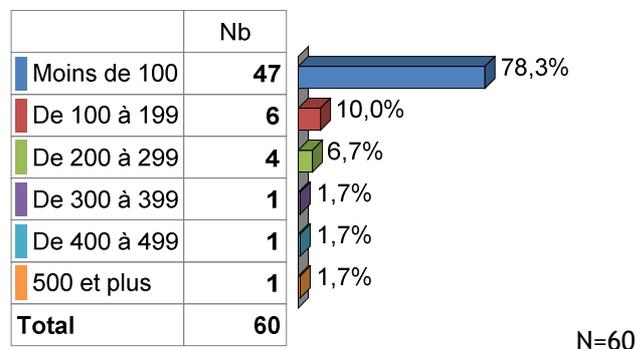
Les psychologues parcourent peu de kilomètres comparativement aux éducateurs : 66 en moyenne chaque semaine, ce qui représente une heure trois quart de déplacement. Presque 80% de ces professionnels font moins de 100 km hebdomadaires pour accomplir leur mission (tableau 22).

¹⁰ Ces kilométrages élevés, qui concernent peu d'enfants, exagèrent pour partie le nombre moyen de kilomètres réalisés par les éducateurs auprès des déficients visuels. Mais ce phénomène reste prégnant.

Tableau 22 : moyenne kilométrique hebdomadaire pour un psychologue

EN MOYENNE, COMBIEN ESTIMEZ-VOUS QU'UN PSYCHOLOGUE A TEMPS PLEIN DANS VOTRE SESSAD PARCOURT DE KILOMETRES CHAQUE SEMAINE POUR EFFECTUER SES MISSIONS

Moyenne = **65,68** Ecart-type = **116,48**



Source : Enquête CREAL Paca et Corse, 2012.

Si l'on s'intéresse aux pratiques départementales, on ne retrouve que deux des départements alpins parmi les plus « consommateurs » de kilomètres d'éducateurs, les psychologues des Alpes Maritimes se déplaçant peu (tableau 23).

Tableau 23 : déplacements hebdomadaires des psychologues selon le département

département	moyenne km psychologue	moyenne heures psychologue
Alpes maritimes	26	0,9
Bouches du Rhône	46	2
Var	53	1,2
Vaucluse	111	2,2
Hautes Alpes	158	3
Alpes de Haute Provence	225	3,5

Source : Enquête CREAL Paca et Corse, 2012.

LA FLOTTE DE VEHICULE, POUR 8 SERVICES SUR 10

84% des Sessad participant à l'enquête utilisent une flotte de véhicule (tableau 24), mais seuls 36 Sessad ne disposent que de ce moyen de transport. Beaucoup panachent les moyens : flotte de voiture, de minibus, et véhicule personnel des salariés.

Tableau 24 : moyens de déplacement (N=75)

POUR EFFECTUER VISITES ET ACCOMPAGNEMENTS, LE PERSONNEL UTILISE-T-IL MAJORITAIREMENT



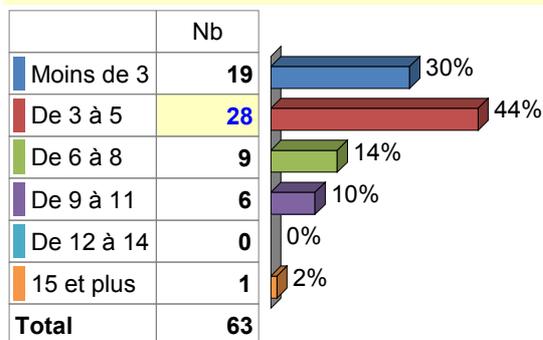
Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

Tous les Sessad d'Itep ainsi que tous ceux accompagnant des enfants atteints de troubles autistiques disposent d'une flotte de véhicules de 5 à 7 places.

Pour plus de quatre Sessad sur dix, la flotte de véhicules est composée de trois à cinq véhicules, et pour trois Sessad sur dix, de moins de trois véhicules.

Tableau 25 : flottes de véhicules des Sessad (N=63)

Nombre de véhicules 5 à 7 places



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

Les minibus sont relativement rares, puisque seuls 17 Sessad en sont pourvus, soit un peu moins d'un quart des répondants.

La participation des conseils généraux aux frais de transport est anecdotique : cela ne concerne que trois Sessad, pour certains accompagnements vers le lieu de scolarisation, et dans un cas *via* un transport scolaire de droit commun.

COUT DES DEPLACEMENTS: UNE ESTIMATION COMPLEXE

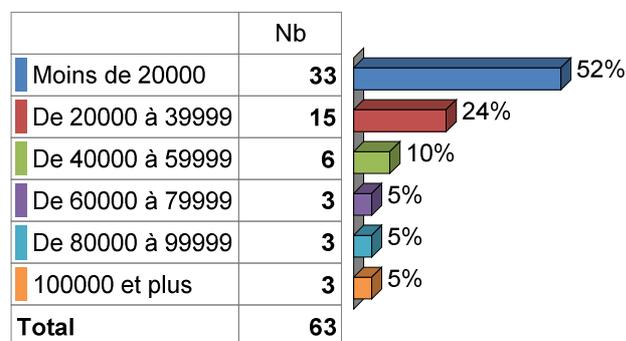
Il a été demandé aux services interrogés d'estimer le montant des coûts liés aux déplacements (hors salaire). Au moment de l'enquête, au mois de mars 2012, les budgets 2011 n'étaient pas forcément disponibles, et travailler sur les budgets 2010 nous paraissaient trop en décalage avec les informations recueillies dans les questionnaires. L'estimation des coûts a été réalisée à notre demande à partir des éléments du budget prévisionnel 2012. Pour estimer au plus près les dépenses liées aux déplacements, il a été demandé aux Sessad de penser à inclure, en cas de flotte de véhicule, les dépenses de carburant, d'entretien, d'amortissement, ainsi qu'en cas d'utilisation de véhicules autres qu'issus d'une flotte, les remboursements de frais kilométriques, ou encore de taxi.

Soixante-neuf Sessad ont réalisé cette estimation. Pour six Sessad, cette estimation a paru largement sous évaluée en regard des estimations kilométriques des déplacements réalisés par les professionnels. Ils ont été extraits des analyses car le montant estimé des transports pour l'année était inférieur à la somme des frais kilométriques¹¹ annuels pour un seul éducateur ([nb km éducateur x 0.536 ct] x 32 semaines). Les analyses ci-dessous ont été réalisées sur 63 services (ce qui représente plus des deux tiers des Sessad de la région).

La moitié des Sessad ont un budget annuel alloué aux transports inférieur à 19 000 euros (tableau 26). Une quinzaine de services voient leur budget compris dans une fourchette oscillant entre 20 000 et 40 000 euros, quand 25% des Sessad ont des budgets plus élevés, compris entre 40 000 et plus de 100 000 euros.

Tableau 26 : coûts estimés des transports dans le budget prévisionnel 2012

Moyenne = **28995,79** Ecart-type = **31470,87**
Médiane = **19060,00**



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

¹¹ fixés 0.536 ct du kilomètre, selon le barème de la convention du secteur pour une voiture de 5 chevaux

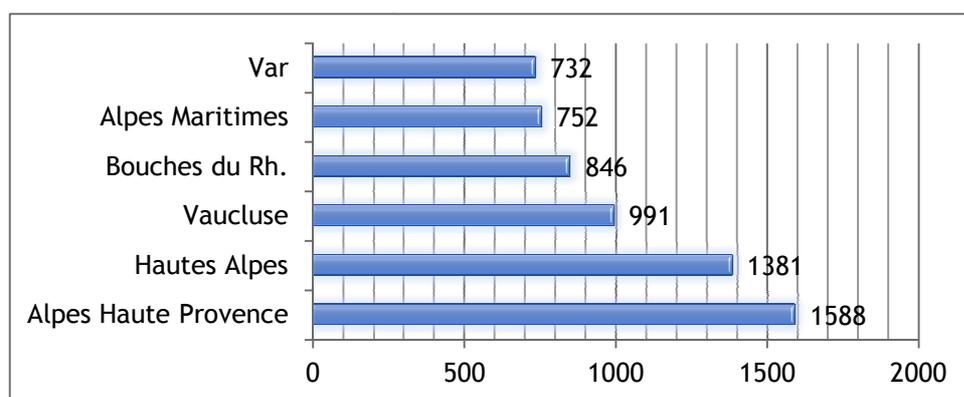
DES COÛTS LIÉS AUX DÉPLACEMENTS QUI VARIENT DU SIMPLE AU DOUBLE

Il est cependant plus parlant de ramener ces coûts à la place, tout en gardant en mémoire la fragilité de ces estimations.

Les départements ont des moyennes de coûts de transports à la place très bien corrélées ($r=0.94$; $r^2=0.88$) avec le nombre de kilomètres moyen départemental des deux professions renseignées : le coût de transport à la place augmente proportionnellement au nombre de kilomètres parcourus par les éducateurs et les psychologues. De même, quand le coût moyen de transport à la place augmente, la part des agréments sur une ou plusieurs communes a tendance à diminuer ($r=0.71$; $r^2=0.50$).

Le tableau 27 montre que ces coûts peuvent passer du simple au double, entre le Var et les Alpes de Haute Provence.

Tableau 27 : Estimation du coût moyen annuel de transport (au BP 2012) par place et par département (N=69)



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

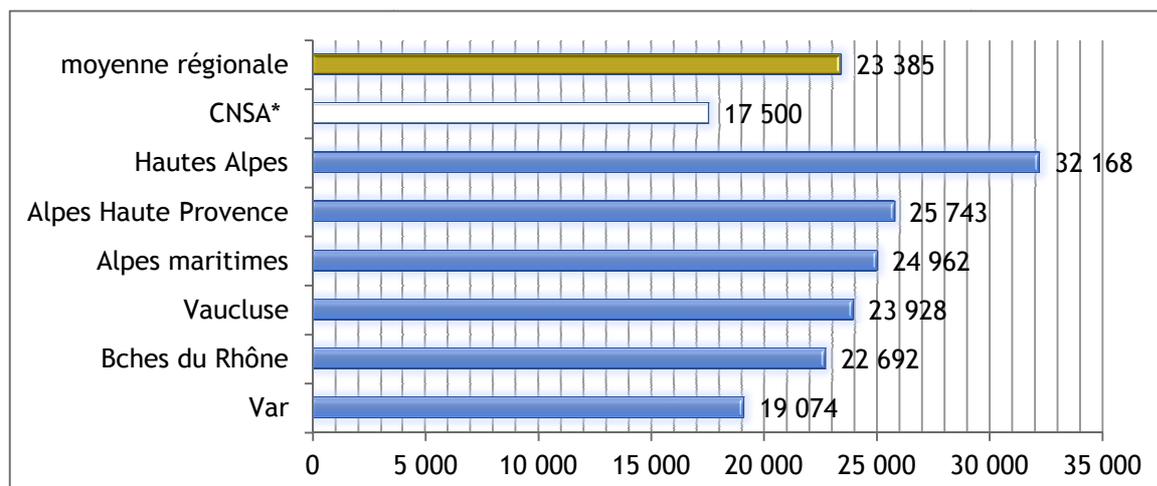
LA PART DES TRANSPORTS DANS LE BUDGET PREVISIONNEL

Cinquante quatre services nous ont transmis le montant total de leur budget prévisionnel 2012.

Ils permettent d'établir une moyenne régionale sur cet échantillon, et des moyennes départementales. Les estimations départementales ont été réalisées à partir de :

- 17 Sessad sur 34 dans les Bouches-du-Rhône
- 13 sur 23 dans les Alpes Maritimes
- 10 sur 16 dans le Var
- 8 sur 12 dans le Vaucluse
- 4 sur 7 dans les Hautes Alpes
- 2 sur 2 dans les Alpes de Haute Provence.

Tableau 28 : Estimation du coût à la place d'après 54 budgets prévisionnels par département (N=54)



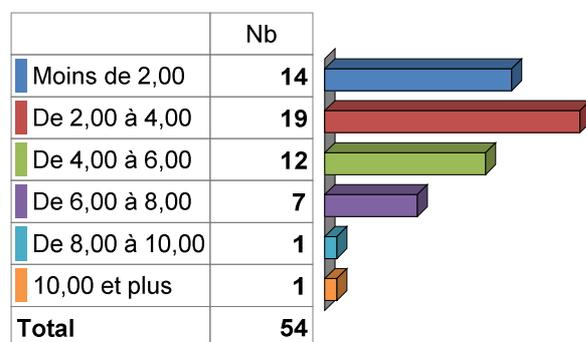
Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

*CNSA : coût moyen des places attribuées dans le cadre du programme pluriannuel CNSA 2008-2013.

Les coûts élevés (tableau 28) en région avaient déjà été rendus visibles par l'exploitation de données issues des comptes administratifs en 2008, avec l'application Rebeca de la CNSA. En 2008, le coût moyen à la place des Sessad en France se montait à 15 869 euros, quand les coûts en Paca atteignaient 22 184 euros.

Tableau 29 : pourcentage des dépenses de transport dans 54 budgets prévisionnels 2012

Moyenne = 3,70
 Médiane = 3,66
 Min = 0,13 Max = 13,07



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

En moyenne, la part des transports est un peu inférieure à 4% du budget prévisionnel total (tableau 29).

Dans 60% des 54 Sessad de l'échantillon, le budget prévisionnel lié aux déplacements représente moins de 4% du budget total.

On rencontre cependant des situations très disparates, caricaturées par les deux situations extrêmes ci après. Un Sessad des Bouches-du-Rhône est par exemple implanté dans l'école primaire des enfants qu'il accompagne, scolarisés dans une CLIS, ce qui réduit pour au moins un Sessad les frais de transport à zéro. Toutes les prises en charge se déroulent dans l'école. A l'autre extrémité de l'échelle, un autre Sessad des Bouches-du-Rhône voit son budget transport passer de 34 000

euros à 83 000 euros par le fait d'un seul enfant accompagné en taxi et dont le service est à plus d'une heure de son lieu de résidence. Le budget « transport » annuel de ce seul enfant est supérieur au prix de deux places en Sessad.

Les coûts de transport, très bien corrélés avec les kilométrages moyens effectués, répercutent les mêmes interrogations que celles relatives aux déplacements des professionnels. Il paraît donc important de limiter les agréments à des zones infra-départementales, afin d'éviter, comme les cartes l'ont donné à voir, des aires de recrutement étendues, qui empiètent parfois sur une aire de recrutement contigüe d'un autre Sessad. Corollairement, les nouvelles implantations devront optimiser leur localisation géographique au sein du territoire fixé par l'appel à projet de l'ARS.

RESSOURCES DU TERRITOIRE: EN CONCLUSION

- Les Sessad ont un ancrage territorial classique, faits de liens attendus, principalement avec l'Education nationale, les orthophonistes libérales, les Camsp ou CMPP, les services sociaux et hospitaliers. Ces partenariats sont plus ou moins fréquents selon la catégorie de handicap accompagnée par le service.
- 90% des Sessad mutualisent ou partagent des ressources, le plus souvent avec un établissement pour enfant (55% des cas) ou avec un autre Sessad (41% des cas), mais seulement 7% avec un Samsah. A parts égales (70%) les Sessad partagent personnels et locaux avec leurs partenaires. Dans 54% des cas, ce sont les véhicules qui sont mutualisés.
- En moyenne, un éducateur passe plus de 6h00 sur la route pour effectuer ses missions, et parcourt 193 km (moins s'il est dans le Var, plus s'il travaille dans les Hautes Alpes). Les zones d'agrément sont un facteur limitant les distances parcourues. Les psychologues des Sessad parcourent dans 78% des cas moins de 100 kilomètres hebdomadaires.
- Les Sessad ont quasiment tous à leur disposition une flotte de véhicule. Les coûts à la place liés aux déplacements peuvent varier du simple au double, de 732 euros à 1588 euros en moyenne départementale. On constate une corrélation entre la part des agréments infra départementaux et de faibles coûts de transport.

PRECONISATIONS : ROMPRE AVEC LES HERITAGES, REORGANISER SANS DEGRADER

Ce bilan amène à proposer un certain nombre de préconisations, rassemblées ci-dessous. Ces préconisations appellent à rompre avec les héritages de l'organisation spatiale des établissements d'hébergement, et à réorganiser géographiquement l'offre sans dégrader la qualité de service.

REDEFINIR LES PERIMETRES DE COMPETENCE GEOGRAPHIQUE

Réduire les temps de déplacements et la surface des aires d'attraction paraît pouvoir se faire, au moins pour partie, par le biais de l'agrément. Restreindre les zones d'agrément, en particulier pour les handicaps avec prévalence supérieure à 1 pour mille, reprend une préconisation du groupe de travail *Frais de transport* de la CNSA qui s'était réunie en 2009 et proposait pour l'avenir d' « améliorer [le nombre des] orientations au plus près du domicile »... mais aussi, de « revoir les périmètres de compétence géographique des établissements ».

Le travail réalisé dans les Bouches du Rhône par la DDASS 13 en 2009 avec les Itep montre l'efficacité de cette démarche. Elle pourrait être reproduite pour les Sessad non rattachés à un Itep. Il s'agirait de proposer à ces services de définir ensemble leurs périmètres d'intervention de façon à minimiser les zones de superpositions, ainsi que les zones non couvertes, dans l'intérêt des familles et des professionnels, qui pourraient ainsi consacrer moins de temps aux déplacements.

HARMONISER LES TAUX D'EQUIPEMENT PAR DEPARTEMENT ET CATEGORIE DE HANDICAP

Pour diminuer ces déplacements nombreux et coûteux, il est aussi nécessaire d'aplanir les écarts de places en Sessad entre département selon la déficience, écarts mis en valeur dans les cartes 3,4 et 5 (faiblesse du nombre de places pour déficients intellectuels dans les Bouches du Rhône, rareté des services à destination des jeunes autistes dans le Var, ou pour les jeunes avec troubles du comportements dans les Alpes Maritimes).

DEFINIR DES ZONES PRIORITAIRES A EQUIPER

Les empiètements constatés entre aire de recrutement pourraient être évités, en dotant de nouvelles places préférentiellement les Sessad dont les aires de recrutements sont peu étendues et « grignotées » par un Sessad voisin doté d'une aire de recrutement étendue. C'est par exemple le cas pour les déficients moteurs avec le Sessad de Fréjus, qui voit des enfants de son EOP ou de l'EOP voisine partir vers Toulon (carte 8). C'est aussi le cas entre Arles et Avignon pour les jeunes d'Itep (carte 5).

Hors des grands centres urbains, cette réorganisation spatiale de l'offre doit aussi intégrer, pour optimiser une localisation, la question des plateformes de services réalisables ou déjà disponibles dans l'environnement proche. Une publication de la FEHAP (E.Vigneron, S.Haas, 2012) souligne l'intérêt de développer des plateaux cliniques de proximité, dans des territoires en désertification médicale ou paramédicale, à côté des maisons de santé. « *Les maisons de retraite ou les structures pour adultes handicapées disposant de locaux et de secrétariats sont ainsi des implantations possibles de consultations...* ».

RAPPROCHER LES ENFANTS DE LEUR DOMICILE CHAQUE FOIS QUE POSSIBLE

Des réunions régulières (une à deux fois l'an) entre Sessad proches pourraient aussi permettre de « réaffecter » (après l'aval de la CDAPH) des enfants envoyés dans un Sessad éloigné faute de place au moment de l'admission dans un Sessad à proximité au plus près de leur domicile dès qu'une place se libère, et dans le respect des besoins de l'utilisateur.

HARMONISER LES AGREMENTS D'AGE

Afin de faciliter l'accès au Sessad de proximité pour les familles, les agréments d'âge pourraient être harmonisés, et certaines tranches d'âge élargies, chaque fois que cela paraît raisonnable pour la qualité de la prise en charge.

REPENSER LA GEOGRAPHIE DES SESSAD POUR DEFICIENTS SENSORIELS

La géographie des services pour enfants comme pour adultes handicapés, est en grande partie calquée sur la géographie des établissements, qui bien souvent ont présidé à leur création. Cette géographie est particulièrement visible dans le cas des Sessad pour déficients sensoriels, très influencés par l'organisation historique régionale avec une prééminence des deux villes abritant les internats à vocation régionale de Nice et Marseille.

Il paraît nécessaire d'anticiper de nouvelles localisations pour ces services très spécialisés, dans les pôles urbains, et en particulier dans l'ouest des Bouches du Rhône et dans le département du Vaucluse.

S'APPUYER SUR LES CENTRES URBAINS POUR IMPLANTER UN SERVICE

Pour localiser au mieux les futures implantations, ou renforcer les mieux placées, il paraît impératif d'éviter de renforcer ou d'implanter un Sessad dans une commune de moins de 9 000 habitants, et chaque fois que possible implanter un service dans une commune d'au moins 25 000 habitants. Les tableaux en annexe 3 et 4 listent les communes les plus citées comme lieu de résidence des enfants, quand il était différent du lieu d'implantation du Sessad, pour deux catégories de handicap, donnant ainsi une indication de communes susceptibles d'avoir des besoins non satisfaits. Les cartes en oursins donnent aussi des indications.

CREER UN MODELE AFIN D'OPTIMISER LES IMPLANTATIONS DES SESSAD

La réalisation d'une étude Creai-pôle géographie d'Aix-Marseille Université permettrait de modéliser les meilleures conditions d'implantation pour un Sessad, en tenant compte de nos données d'enquête, et des données de l'environnement : densité de population, polarisation de l'espace, distance inter-Sessad, etc, ce qui n'a pu être développé dans le cadre de cette étude.

CLARIFIER LA CAUSE DES COÛTS ELEVES A LA PLACE EN PACA

Enfin, et bien que cela ne soit pas l'objet de cette étude, la question des coûts élevés à la place en Paca revient nous interroger, comme cela avait été le cas lors de l'étude sur les Samsah (2011). Une étude qui décomposerait les coûts permettrait de repérer quelles est la source du surcoût, et d'évaluer s'il est souhaitable et possible d'opérer des modifications.

BIBLIOGRAPHIE

ANCREAI, CREAI Rhône-Alpes. *Favoriser l'accès de tous à tout : quels possibles pour les Sessad ?* actes des 8èmes journées de formation, novembre 2008, 127p.

ANCREAI, CREAI Pays de Loire, *Imaginons les Sessad de demain*, actes des 9èmes journée de formation, novembre 2010, 173p.

ANESM, L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), recommandations de bonnes pratiques professionnelles. ANESM, 2011, 88p.

Azéma Bernard, Territoire donné, construit, espace vécu, ressources à mobiliser...ou comment la géographie et l'éthologie viennent éclairer le travail « de proximité », in *Territoire et Sessad*, actes des journées nationales ANCREAI, novembre 2000, p.27-74.

Bourgarel Sophie. Spécialisation et variabilité dans le fonctionnement des Samsah dans cinq départements de la région Paca, CREAI PACA et Corse, 2011, 69p.

Brus Aude, Bourgarel Sophie, Etat des lieux de la scolarisation des enfants et adolescents handicapés de la région PACA, 2010, CREAI PACA et Corse, 58p.

Chavey Marc. Réflexions sur une politique de territoire SESSAD, SAMSAH et SAVS : quelles différences, quelles complémentarités ? in *Le colporteur* n° 525, février 2007, CREAH Champagne-Ardenne, p.2-5.

Chavey Marc. Sessad, SAVS, Samsah... Les services pris dans une nouvelle organisation du champ médico-social, in *Revue de l'Actif* n° 430, Mars-Juin 2012, p.17-34.

Coldefy Magali, De l'asile à la ville : une géographie de la prise en charge de la maladie mentale en France. Thèse de doctorat de géographie, Univ. Paris 1, 2010, 519 p.

CREAI PACA & Corse, DRASS PACA, CRAM sud-est, Etude sur les services d'éducation spéciale et de soins à domicile de la région Provence Alpes Côte d'Azur, CREAI, 1999, 52 p. plus annexes.

CREAI Rhône-Alpes, Enquête auprès des Sessad sur l'équipement et la population, 2010, 51p.

Ferrandi Florence, Optimiser la synergie singulière du territoire et de ses acteurs : un levier pour l'accompagnement des enfants en SESSAD, Mémoire de CAFDES, 2007, ENSP.

Le Duff Rachelle, Les SESSAD en Bretagne, in *A propos de...* n° 31 nov.2009, 10p.

Le Duff Rachelle, Raynaud Philippe, Les SESSAD : public et modalités d'intervention. *Etudes et résultats* n° 574 mai. 2007. DREES. 8p.

Mainguené Alice. Les structures pour enfants handicapés en 2006 : un développement croissant des services à domicile, *Etudes et résultats* n° 669, nov. 2008, DREES, 8p.

Marmont Thibault, Les SESSAD en Champagne-Ardenne: l'identité institutionnelle composite d'organisations « multi-services », in *Le Colporteur* n° 600, CREAI Champagne Ardenne, 2011, p.2-11.

Ministère de l'emploi et solidarité, CRAM Sud est, service médical PACAC, DDASS de PACA, Cahier des charges pour les services d'éducation spéciale et de soins à domicile de la région PACA, oct. 2001, 17p.

Salem Gérard, Rican Stéphane, Jouglé Eric, Atlas de la santé en France, vol.1, Les Causes de décès.1999. Paris. John Libbey Eurotext.

Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires. SESSAD, des services pour demain, nov. 2007, UNALG. 31 p.

Vignerón E. Haas S. Les services à domicile médico-sociaux et sanitaires de PACA, FEHAP, 2011. 96p.

Vignerón E. Haas S. Les clefs de l'accès aux soins - inégalités sociales et territoriales-, FEHAP, 2012, 32p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES STRUCTURES ENQUETEES

Nom_Structure_enquêtée	Code Postal	Ville_Structure
S.E.S.S.A.D. APAR SALON	13090	SALON DE PROVENCE
S.E.S.S.A.D. LA DURANCE	04160	L'ESCALE
S.E.S.S.A.D. / A.D.A.P.E.I. 04	04600	SAINT AUBAN
S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. LES ECRINS	05000	GAP
POLE ENFANCE A.P.F. - S.S.A.D.	05000	GAP
POLE ENFANCE A.P.F. - S.E.S.S.D.	05000	GAP
S.E.S.S.A.D. LE BOIS SAINT JEAN	05006	GAP Cedex
S.E.S.S.A.D. LE JOUCLARET	05100	BRIANCON
S.E.S.S.A.D. JEAN CLUZEL	05160	SAVINES LE LAC
S.S.E.F.I.S. BERLIOZ	06000	NICE
S.E.S.S.A.D. LES CHENES I	06000	NICE
S.E.S.S.A.D. LES CHENES II	06100	NICE
S.E.S.S.A.D. LES CASTORS	06130	GRASSE
S.E.S.S.A.D. MIRABEL	06150	CANNES LA BOCCA
S.E.S.S.A.D. LA LUERNA	06200	NICE
S.E.S.S.A.D. LES CHANTERELLES	06200	NICE
S.E.S.S.A.D. ROSSETTI	06200	NICE
S.E.S.S.A.D. CORNICHE FLEURIE	06200	NICE
S.E.S.S.A.D. HENRI MATISSE P.E.P.	06200	NICE
S.E.S.S.A.D. PIERRE MERLI	06220	VALLAURIS
S.E.S.S.A.D. MIRASOL	06250	MOUGINS
S.E.S.S.A.D. HENRI WALLON	06270	VILLENEUVE LOUBET
S.S.E.F.I.S. CLEMENT ADER	06300	NICE
S.A.A.A.I.S. CLEMENT ADER	06300	NICE
S.E.S.S.A.D. / TRISOMIE 21	06300	NICE
S.E.S.S.A.D. LES NOISETIERS	06360	MOUANS SARTOUX
S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. L'ESTEREL	06370	MOUANS SARTOUX
S.E.S.S.A.D. VAL PAILLON	06390	CONTES
S.E.S.S.A.D. LES HIRONDELLES	06410	BIOT
S.E.S.S.A.D. BARIQUAND ALPHAND	06505	MENTON Cedex
S.E.S.S.A.D. - I.E.P.S.	06640	SAINT JEANNET
S.S.A.D. LES HIRONDELLES	06700	SAINT LAURENT DU VAR
S.E.S.S.A.D. - S.S.A.D. COTE BLEUE	13003	MARSEILLE

SESSAD Le Chemin	13015	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. GERMAINE BOHLER	13004	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. VALBRISE	13004	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. MARSEILLE CENTRE VILLE	13006	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. L'ARC EN CIEL	13007	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. SANDERVAL	13008	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. Les TAMARIS-AMANDIERS	13008	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. - S.S.A.D. LES CALANQUES	13009	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. LES BASTIDES	13011	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. LES HIRONDELLES	13011	MARSEILLE
S.S.E.F.I.S. LA REMUSADE	13011	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. APAR Marseille Nord La Bricarde	13015	MARSEILLE
S.E.S.S.A.D. LES PINCHINATS	13080	LUYNES
S.E.S.S.A.D. LES PLATANES	13090	AIX EN PROVENCE
SESAME	13090	AIX EN PROVENCE
S.E.S.S.A.D. ITEP LA SARRIETTE	13090	AIX EN PROVENCE
S.E.S.S.A.D. SAINT YVES	13100	AIX EN PROVENCE
S.E.S.S.A.D. du CENTRE DE L'ENFANCE	13127	VITROLLES
S.E.S.S.A.D. LES ABEILLES	13200	ARLES
S.E.S.S.A.D. LES ECUREUILS	13266	MARSEILLE Cedex 08
S.S.E.S.D. LES CYPRES	13300	SALON DE PROVENCE
S.E.S.S.A.D. LES ETOILES	13308	MARSEILLE Cedex 14
S.E.S.S.A.D. MONT RIAN	13308	MARSEILLE Cedex 14
S.E.S.S.A.D. LE VERDIER	13440	CABANNES
S.E.S.S.A.D. LES IRIS	13600	LA CIOTAT
S.S.E.S.D. LE COLOMBIER	13640	LA ROQUE D'ANTHERON
S.E.S.S.A.D. LE PIED A L'ETRIER	13760	SAINT CANNAT
S.E.S.S.A.D. / C.E.P.E.S.	13790	ROUSSET
S.S.A.D. LA CHRYSALIDE	13804	ISTRES Cedex
S.E.S.S.A.D. LA CHRYSALIDE	13804	ISTRES Cedex
S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. LES ALPILLES	13854	AIX EN PROVENCE Cedex 3
S.E.S.S.A.D. / A.P.A.J.H. 13	13920	SAINT MITRE LES REMPARTS
S.E.S.S.A.D / G.E.I.S.T. 21	83000	TOULON
S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. / P.E.P. 83	83051	TOULON cedex
S.E.S.S.A.D. Les PIERIDES - ETABLISSEMENTS VAROIS	83200	TOULON
S.E.S.S.A.D. LES MOINEAUX DE L'ERMITAGE	83200	TOULON
S.E.S.S.A.D. BELL'ESTELLO	83220	LE PRADET
S.E.S.S.A.D. La BASTIDE - ETABLISSEMENTS VAROIS	83310	COGOLIN
S.S.E.S.D. OLBIA	83407	HYERES Cedex
S.A.A.A.I.S. - S.A.F.E.P. CHARLES LOUPOT	83460	LES ARC SUR ARGENS
S.E.S.S.A.D. MADELEINE LEMAIRE	83490	LE MUY

S.E.S.S.A.D. LES DAUPHINS	83500	LA SEYNE SUR MER
S.E.S.S.A.D. FOLKE BERNADOTTE	83500	LA SEYNE SUR MER
S.E.S.S.A.D. JARDIN D'ASCLEPIOS	83600	FREJUS
S.E.S.S.A.D. - ESSOR	83670	BARJOLS
S.E.S.S.A.D. - C.F.A. FA DE SALERNES	83690	SALERNES
S.E.S.S.A.D.-C.F.A. F.A. DE SILLANS LA CASCADE	83690	SALERNES
S.E.S.S.A.D. LE PETIT JARDIN	84000	AVIGNON
S.A.F.E.P. LE PETIT PRINCE	84000	AVIGNON
S.E.S.S.A.D. la GLORIETTE	84004	AVIGNON Cedex 01
S.E.S.S.A.D. LE PETIT PRINCE	84081	AVIGNON Cedex 2
S.E.S.S.A.D. LES TOURNESOLS	84100	ORANGE
S.E.S.S.A.D. / A.P.E.I. Orange	84108	ORANGE Cedex
S.E.S.S.A.D. - I.M.E. DE PERTUIS	84120	PERTUIS
S.E.S.S.A.D. SAINT ANGE	84141	MONTFAVET Cedex
S.E.S.S.A.D. ALAIN PUJOL	84250	LE THOR
S.S.E.F.I.S. / P.E.P. 84	84700	SORGUES
S.E.S.S.A.D. L'OLIVIER	84700	SORGUES
S.E.S.S.A.D. I.T.E.P. 84 / A.R.I.	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE

ANNEXE 1 BIS : SESSAD OU ANTENNES DE SESSAD NON REpondants A L'ENQUETE.

Dep	Nom établissement et antennes	Code Postal	Ville
05	S.E.S.S.A.D. LES LAVANDES	05700	ORPIERRE
06	S.E.S.S.A.D. HENRI MATISSE P.E.P.	06200	NICE
06	S.E.S.S.A.D. HENRI MATISSE P.E.P. Antenne de Carros	06510	CARROS
06	S.E.S.S.A.D. HENRI MATISSE P.E.P. Antenne SAAIS Sce Aide Accomp. Insertion Socio-Prof.	06300	NICE
06	S.E.S.S.A.D. LES CASTORS	06130	GRASSE
06	S.E.S.S.A.D. LES CASTORS Antenne Villa Bourbonia	06300	NICE
06	SAFEP. LES CHANTERELLES	06200	NICE
06	S.E.S.S.A.D. LES COTEAUX D'AZUR	06510	CARROS
06	S.E.S.S.A.D. LES NOISETIERS	06370	MOUANS SARTOUX
13	S.E.S.S.A.D. / C.E.P.E.S.	13790	ROUSSET
13	S.E.S.S.A.D. LA CHRYSALIDE	13804	ISTRES Cedex
13	S.S.A.D. LA CHRYSALIDE	13804	ISTRES Cedex
13	S.E.S.S.A.D. MARSEILLE CENTRE VILLE	13006	MARSEILLE
13	S.E.S.S.A.D. MARSEILLE CENTRE VILLE Antenne Adolescents	13006	MARSEILLE
13	S.E.S.S.A.D. MARSEILLE CENTRE VILLE Antenne République	13001	MARSEILLE
13	S.E.S.S.A.D. SAINT YVES	13100	AIX EN PROVENCE
13	S.E.S.S.A.D. SESAME	13090	AIX EN PROVENCE
13	S.S.E.S.D. LES CYPRES	13300	SALON DE PROVENCE
83	S.E.S.S.A.D. - ESSOR	83670	BARJOLS
83	S.E.S.S.A.D. / C.F.A.-F.A.	83340	LE CANNET DES MAURES
83	S.E.S.S.A.D. BELL'ESTELLO	83220	LE PRADET
83	S.E.S.S.A.D. LES DAUPHINS	83110	SANARY SUR MER
83	S.E.S.S.A.D. LES DAUPHINS Antenne Les Lômes	83183	SIX FOURS
83	S.E.S.S.A.D. LES DAUPHINS Antenne Malraux	83500	LA SEYNE SUR MER
83	S.E.S.S.A.D. LES DAUPHINS Antenne Malsert	83500	LA SEYNE SUR MER
84	S.E.S.S.A.D. / A.P.E.I. Orange	84108	ORANGE Cedex
84	S.E.S.S.A.D. ALAIN PUJOL Antenne Les Iris	84200	CARPENTRAS-SERRES

ANNEXE 2 : CATEGORIE DES COMMUNES DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES 2010 DE L'INSEE

Code commune	Lieu d'implantation	Code aire urbaine	% d'endorecrutement DI-TED	Population commune 2006
4019	Barcelonnette	221	0	2818
4049	ChateauArnoux	221	0	5126
4070	Digne	111	66,7	17868
4079	L'Escale	300	14,3	1235
4112	Manosque	111	25	21162
4173	St-André	400	20	912
5023	Briançon	211	41,7	11542
5061	Gap	111	54	37332
5164	Savines	300	0	1061
6004	Antibes	111	51,7	75820
6018	Biot	111	4,5	8791
6048	Contes	111	6,25	6828
6083	Menton	111	57,1	27655
6085	Mougins	111	5,3	19361
6088	Nice	111	97,1	347060

6122	St jeannet	111	5,5	3634
6084	Mouans Sartoux	111	0	10203
6161	VilleneuveLoubet	111	5,5	14104
13001	Aix	111	43,9	142534
13103	salon	111	25	40147
13004	Arles	111	54,2	51970
13028	LaCiotat	111	52, 4	32126
13055	Marseille	111	92,6	839043
13084	LaRoque	120	15	4945
13091	St Cannat	112	1,8	5183
13098	St Mitre	111	0	5362
83042	Cogolin	221	30,4	11066
83086	LeMuy	111	6	8604
83121	Salernes	221	5,5	3652
83137	Toulon	111	65	167816
83144	LaValette	111	3,6	22067
84007	Avignon	111	77,5	92454
84089	Pertuis	120	41,9	18611

84129	Sorgues	111	30	18411
84132	Thor	111	19	7675

Catégorie de la commune dans le zonage en aires urbaines 2010

Ce code indique la catégorie de la commune au sein du découpage en aires urbaines.

Signification des modalités :

111 : Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)

112 : Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle

120 : Commune multipolarisée des grandes aires urbaines

211 : Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)

212 : Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle

221 : Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)

222 : Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle

300 : Autre commune multipolarisée

400 : Commune isolée hors influence des pôles

Aire urbaine : Une aire urbaine ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les "moyennes aires", ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les "petites aires", ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

ANNEXE 3 : REPERAGE DES COMMUNES DE RESIDENCE D'ENFANTS DI OU TED INSCRITS DANS UN SESSAD HORS DE LEUR COMMUNE DE RESIDENCE

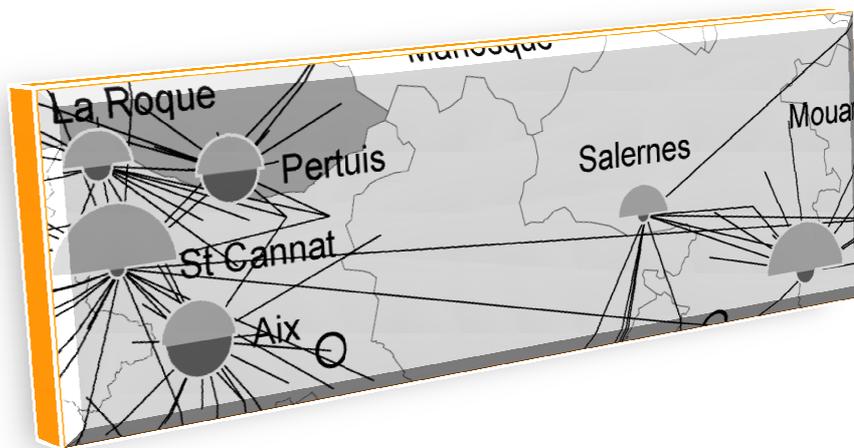
Cette liste permet de repérer des besoins sur des communes moyennes ou grandes, qui abritent un nombre conséquent d'enfants qui se déplacent vers un Sessad hors de la commune où ils habitent. Certains effectifs (17 enfants d'Aix, 14 enfants de Draguignan, 17 enfants à Cagnes, 23 à Toulon) permettraient l'ouverture de petites unités.

Nom de la commune où est implanté un Sessad ou antenne de Sessad pour DI ou TED	nombre d'enfants DI ou TED accompagnés sur cette implantation:	dont enfants vivant hors commune du Sessad	dont nombre d'enfants résidant à:	
St Auban	21	17	digne : 3	
St Cannat	56	55	aix:17	gardanne:6
La Ciotat	21	10	aubagne:4	
Sorgues	10	7	avignon:4	
Villeneuve Loubet	36	34	cagnes:17	antibes:6
Mougins	19	18	cannes:11	
St jeannet	18	17	carros:6	
Cogolin	23	16	cavalaire:5	
Le Muy	50	47	draguignan:11	fréjus:7
Salernes	18	17	draguignan:3	
Savines	8	8	gap:3	
Mouans Sartoux	17	17	grasse:4	
Biot	22	21	grasse:7	
Thor	21	17	isle sorgue: 5	
Contes	16	15	nice:6	
St Mitre	10	10	port de bouc:3	
La Valette	28	27	toulon:23	
Antibes	29	14	vallauris:8	

ANNEXE 4 : REPERAGE DES COMMUNES DE RESIDENCE D'ENFANTS AVEC TROUBLES DU COMPORTEMENT INSCRITS DANS UN SESSAD HORS DE LEUR COMMUNE DE RESIDENCE

Cette liste permet de repérer des besoins sur des communes moyennes ou grandes, qui abritent un nombre conséquent d'enfants qui se déplacent vers un Sessad hors de la commune où ils habitent. Certains effectifs (20 enfants de Miramas, 9 enfants de Salon ou Grasse) permettraient l'ouverture de petites unités.

Nom de la commune où est implanté un Sessad ou une antenne pour TC	nombre d'enfants TC accompagnés sur cette implantation	dont enfants résidant hors de la commune du service	dont nombre d'enfants résidant à:	
Toulon	21	11	hyères:3	
Arles	28	18	tarascon:6	
Cabannes	39	36	chateaurenard:8	salon :9
Istres	35	30	miramas :20	
Isle sur Sorgue	48	39	cavaillon :31	
Cannes	46	24	grasse:9	le cannet:6



CREAI PACA et Corse
6 rue d'Arcole 13006 MARSEILLE
Tél 04 96 10 06 60 - Fax 04 96 10 06 69

contact@creai-pacacorse.com

www.creai-pacacorse.com